



OMTPME

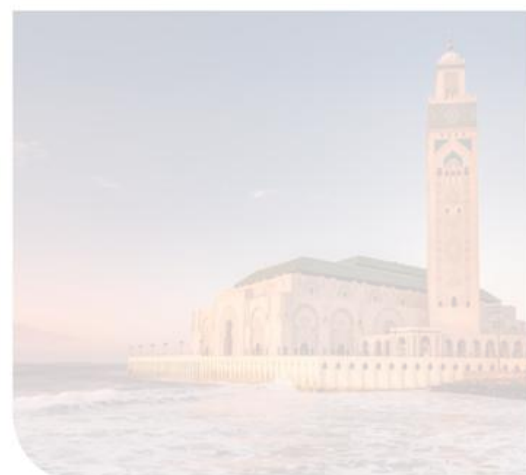
المرصد المغربي للمقاولات الصغرى والمتوسطة
Observatoire Marocain de la TPME



RAPPORT SUR LE TISSU ENTREPRENEURIAL

Édition
2026

RÉGION DE CASABLANCA - SETTAT



RAPPORT SUR LE TISSU ENTREPRENEURIAL

Édition
2026

RÉGION DE CASABLANCA - SETTAT

Rapport sur le tissu entrepreneurial

Région de Casablanca - Settat

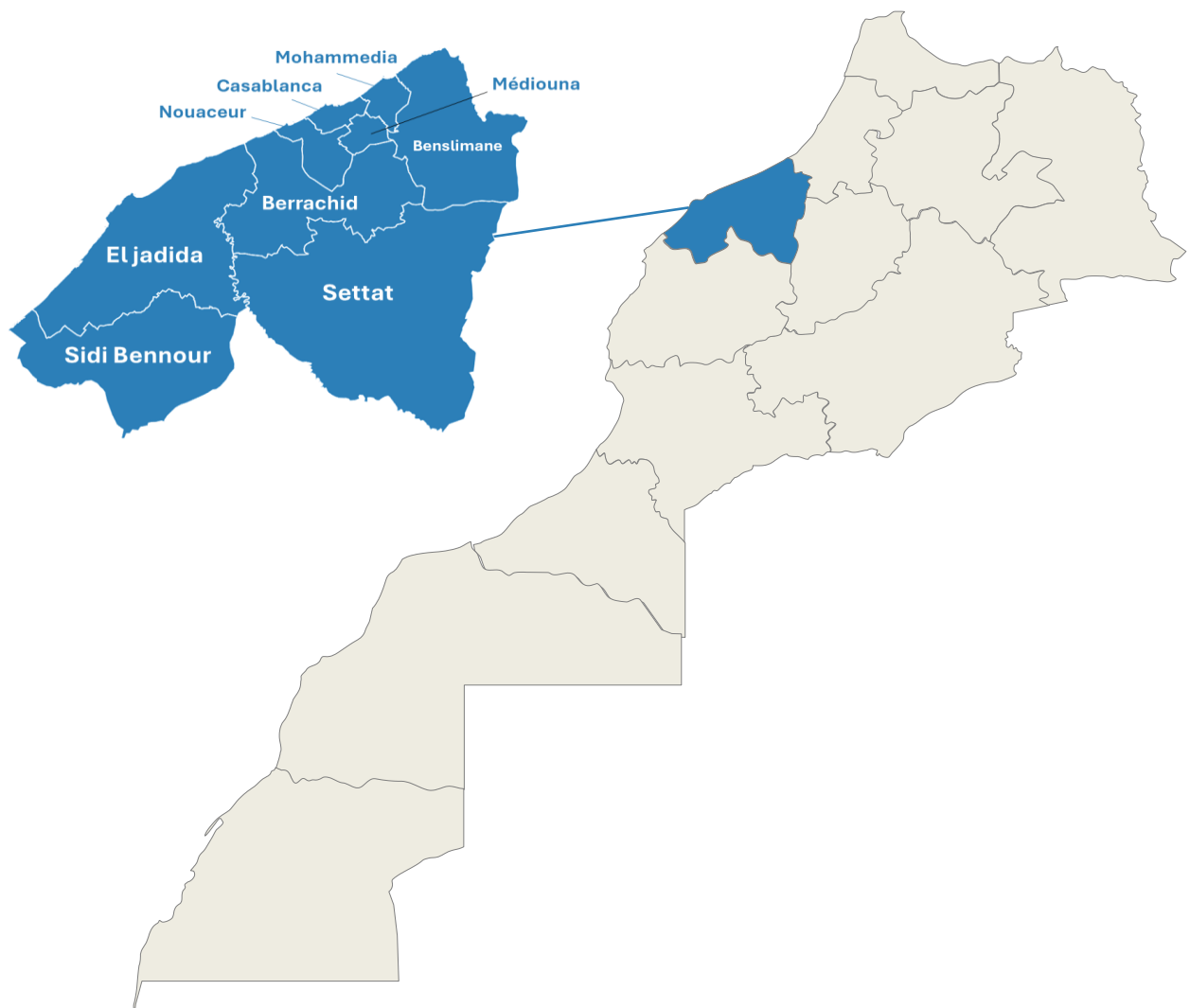
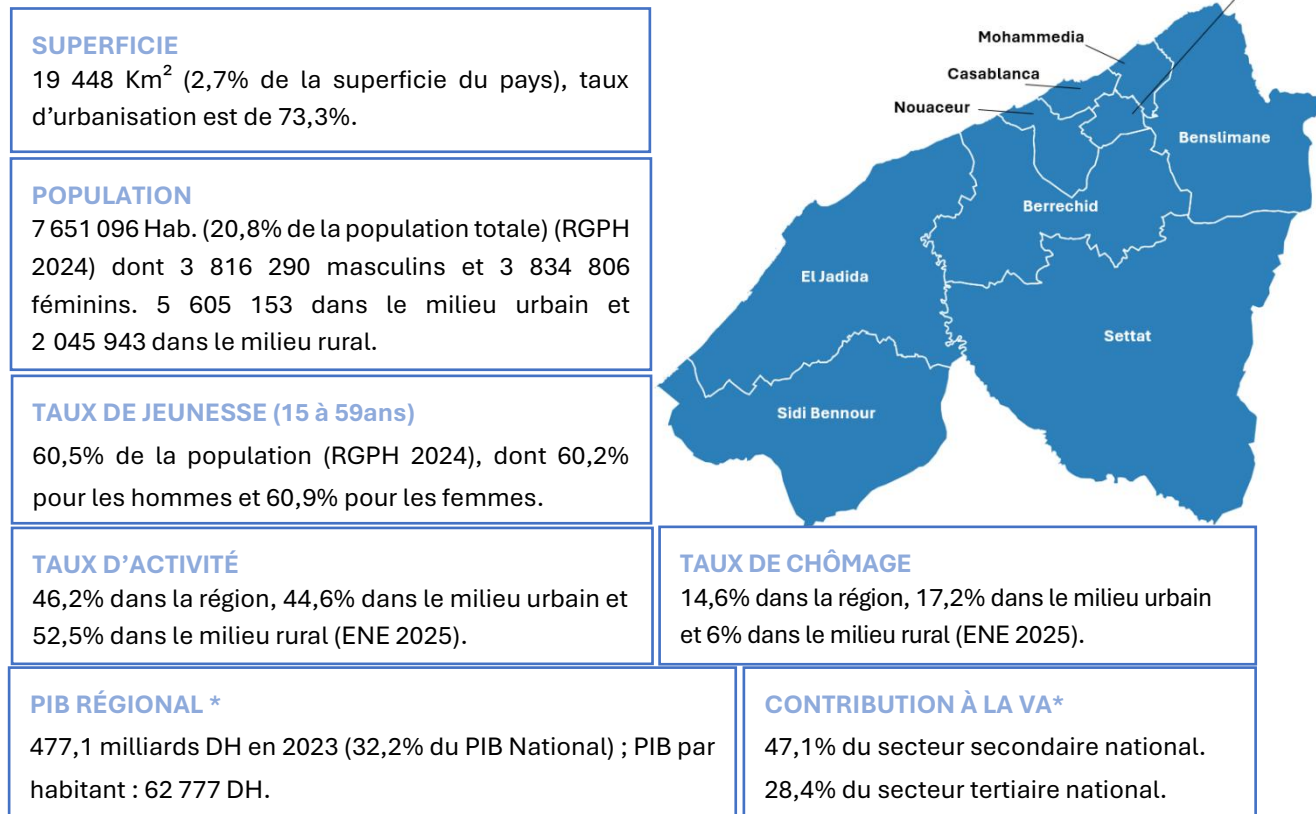


Table des matières

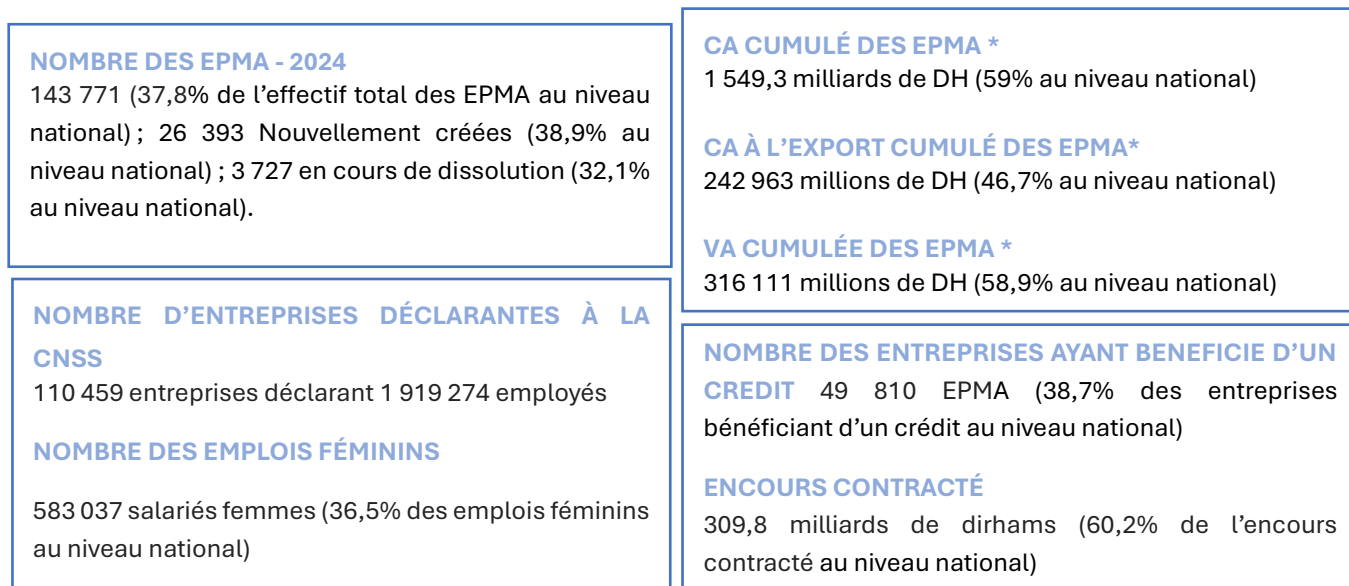
Monographie de la région Casablanca-Settat.....	5
Résumé Exécutif	6
1. Démographie des Entreprises	8
1.1 Caractéristiques de base des EPMA.....	8
1.2 Créations des entreprises	13
1.3 Dissolutions des Entreprises Personnes Morales.....	15
2. Indicateurs économiques des Entreprises Personnes Morales Actives	19
2.1 Chiffre d'affaires des Entreprises Personnes Morales Actives	19
2.2 Chiffre d'affaires à l'export des Entreprises Personnes Morales Actives	24
2.3 Valeur ajoutée des Entreprises Personnes Morales Actives	28
3. Emplois des Entreprises	33
3.1 Analyse des emplois et des affiliations à la CNSS (2023-2024).....	33
3.2 Analyse de la masse salariale.....	42
3.3 Emplois par genre.....	45
4. État des lieux de l'entrepreneuriat féminin dans les EPMA	51
5. Accès au financement bancaire (2024)	56
5.1 Accès au financement bancaire par les EPMA	56
5.2 Accès au financement bancaire par genre des dirigeants des EPMA.....	60

Monographie de la région Casablanca-Settat



Source : HCP- ENE 2025, HCP-RGPH 2024, HCP- Comptes régionaux 2023, Ministère de l'Intérieur-les régions du Maroc en chiffres. * données semi-définitives.

Chiffres clés de la région 2024



Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al-Maghrib.

EPMA : Entreprises Personnes Morales Actives.

* Le secteur des activités financières et d'assurances est exclu du calcul dans la partie CA, CA à l'export et VA.

Résumé Exécutif

Dans le cadre de sa mission de production de statistiques et d'indicateurs sur le tissu productif national, l'Observatoire Marocain de la TPME publie la 5^{ème} édition de ses rapports régionaux.

Ces rapports, qui constituent une déclinaison régionale du rapport annuel élaboré à l'échelle nationale, visent à fournir un diagnostic du tissu productif à l'échelle des différentes régions du Royaume au titre de 2024 et à mettre à la disposition des acteurs publics et privés un ensemble d'indicateurs clés relatifs à la démographie des entreprises, à leur performance économique, à leur accès au financement, à l'emploi ainsi qu'à l'entrepreneuriat féminin.

Le présent rapport analyse la dynamique du tissu des entreprises personnes morales actives (EPMA) dans la région de Casablanca-Settat au titre des années 2023 et 2024.

Il relève que les créations d'entreprises, avec 26 393 nouvelles sociétés personnes morales enregistrées au cours de l'année, soit une hausse de 11,2% par rapport à 2023.

Parallèlement, les dissolutions, en s'établissant à 3 727 entreprises dissoutes, ont augmenté de 11,3% par rapport à 2023, ces données ne tenant pas compte de celles qui ont temporairement arrêté leurs activités. Plus de la moitié de ces entreprises opéraient dans le commerce, la construction et les activités spécialisées, scientifiques et techniques.

Au total, et selon les données provisoires de la DGI, le nombre d'entreprises personnes morales ayant déposé une déclaration fiscale en 2024 s'est établi autour de 144 mille, soit une hausse de 2%.

Les entreprises génèrent un chiffre d'affaires de 1 549,3 milliards de dirhams et une valeur ajoutée de 316,1 milliards de dirhams, soit des évolutions respectives de 10,3% et 15,9% par rapport à 2023, et de 64% et 61,3% par rapport à 2017. Quant au chiffre d'affaires à l'export, il s'est établi à 243 milliards de dirhams, soit 46,7% du chiffre d'affaires à l'export national, en hausse de 8,1% par rapport à 2023, et de 75,6% par rapport à 2017.

Le commerce se distingue comme le principal contributeur au chiffre d'affaires au niveau de la région, avec une part de 38,6%. L'industrie manufacturière se positionne comme le premier secteur contributeur à la valeur ajoutée et au chiffre d'affaires à l'export, avec des parts respectives de 22,8% et de 50%. Par ailleurs, les grandes entreprises ont réalisé 69,6% du chiffre d'affaires, 85% du chiffre d'affaires à l'export et 69% de la valeur ajoutée.

Sur le registre de l'emploi, l'effectif déclaré par les entreprises personnes morales et physiques auprès de la CNSS s'est établi à 1 919 274 salariés, en hausse de 5,2%. Plus de la moitié des salariés sont employés dans les activités de services administratifs et de soutien (22,3%), le commerce (16,1%) et la construction (14,2%). Les femmes représentent 30,4% de l'effectif déclaré et 16,2% des dirigeants de ces entreprises.

L'analyse par province des indicateurs liés au financement bancaire des EPMA, en 2024, montre que 92,5% de l'encours des crédits est concentré dans la préfecture de Casablanca, qui regroupe 84,5% de l'effectif des entreprises étudiées. Par ailleurs, les entreprises dirigées par des femmes représentent 15,2% de cet effectif et 13,1% de l'encours des crédits.

1. Démographie des Entreprises

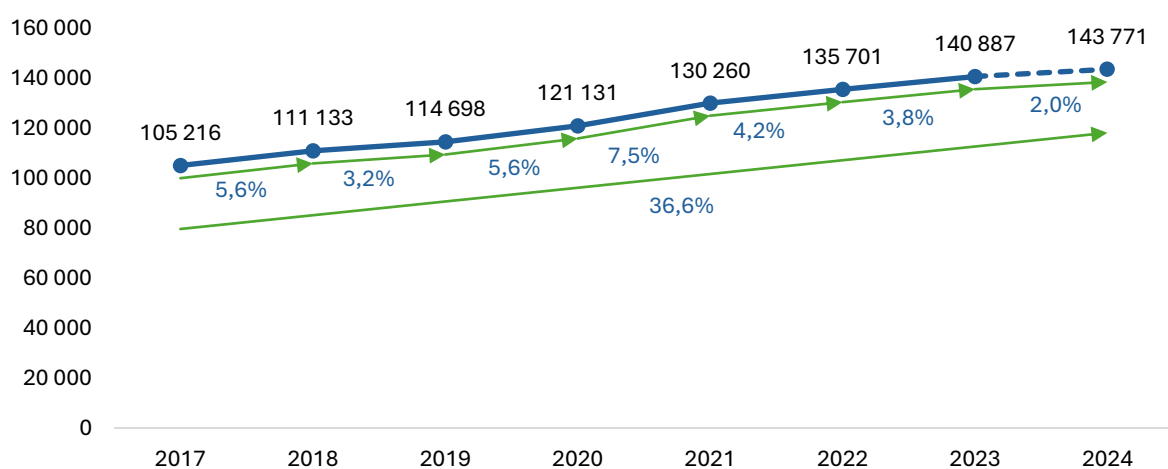
1.1 Caractéristiques de base des EPMA

Cette section présente les indicateurs démographiques de la population des Entreprises Personnes Morales Actives (EPMA) de la région de Casablanca-Settat, au titre de 2024, ventilés par taille, province et secteur d'activités.

Les données utilisées dans cette section proviennent de la base de données de la DGI.

En 2024, 143 771¹ entreprises étaient enregistrées dans cette base contre 140 887² en 2023, soit une hausse annuelle estimée à 2%.

Graphique 1 - Évolution du nombre d'entreprises PM



Source : Base des données fournie par la DGI.

Près de 83% du tissu productif des EPMA dans la région est constitué de microentreprises

L'effectif des microentreprises s'est accru de 1% en 2024, leur part dans le total des EPMA s'étant établie à 82,8%, soit un recul de 0,9 point par rapport à 2023. Celui des TPE a augmenté de 7,3% portant leur part à 9%. Le nombre des moyennes et grandes entreprises a affiché des progressions plus élevées respectivement de 9% et 9,4% et leurs parts dans le tissu des EPMA ont légèrement augmenté pour atteindre 1,4% et 0,9% (cf. tableau 1).

¹ Les résultats sur l'exercice 2024 sont provisoires.

² Les différences avec le rapport précédent observées au niveau de l'exercice 2023 dans l'ensemble du chapitre sont dues à des mises à jour.

Tableau 1- Répartition et évolution annuelle des EPMA par catégorie d'entreprises

Catégorie d'entreprises	2023		2024		Évolution du nombre d'entreprises en %
	Nombre d'entreprises	Part en %	Nombre d'entreprises	Part en %	
Micro [0,3]	117 876	83,7	119 055	82,8	1,0
[0, 1]	101 515	72,1	101 940	70,9	0,4
]1, 3]	16 361	11,6	17 115	11,9	4,6
TPE]3,10]	12 084	8,6	12 961	9,0	7,3
PE]10,50]	7 980	5,7	8 539	5,9	7,0
ME]50,175]	1 885	1,3	2 054	1,4	9,0
GE > 175	1 062	0,7	1 162	0,9	9,4
Total	140 887	100	143 771	100	

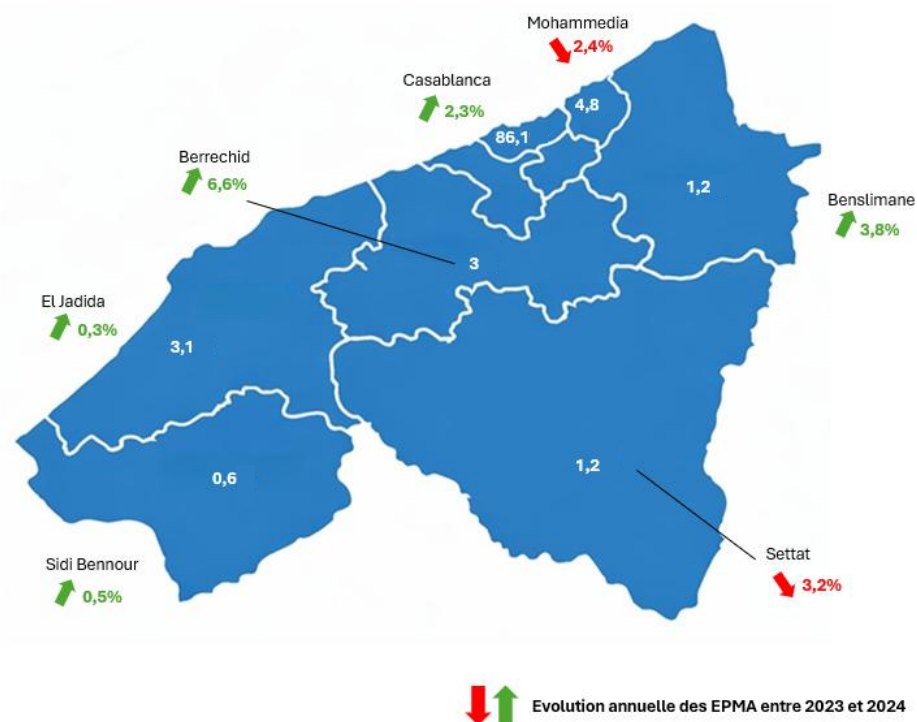
Source : Base des données fournie par la DGI.

Plus de 86% des EPMA sont implantées dans la préfecture de Casablanca, à l'instar des années précédentes

La répartition provinciale du tissu des EPMA révèle que la préfecture de Casablanca demeure largement dominante, concentrant 86,1% du nombre total du tissu régional en hausse de 2,3% par rapport à 2023. Elle est suivie par la préfecture de Mohammedia et la province d' El Jadida, qui ont accueilli respectivement de 4,8% et 3,1%.

La province de Berrechid a vu le nombre de ses EPMA augmenter plus rapidement par rapport à d'autres provinces soit 6,6%. La province de Settat affiche le recul le plus marqué, soit une baisse de 3,2%, portant sa part dans le total de ce tissu à 1,2% en 2024.

Graphique 2 – Répartition en 2024 en % et évolution annuelle des EPMA par province



Source : Base des données fournie par la DGI.

Tableau 2 - Répartition et évolution annuelle des EPMA par province

Province	2023		2024		Évolution du nombre d'entreprises en %
	Nombre d'entreprises	Part en %	Nombre d'entreprises	Part en %	
Casablanca	121 053	85,9	123 816	86,1	2,3
Mohammedia	7 018	5,0	6 851	4,8	-2,4
El Jadida	4 434	3,1	4 447	3,1	0,3
Berrechid	4 044	2,9	4 311	3,0	6,6
Settat	1 838	1,3	1 779	1,2	-3,2
Benslimane	1 643	1,2	1 706	1,2	3,8
Sidi Bennour	857	0,6	861	0,6	0,5
Total	140 887	100	143 771	100	

Source : Base des données fournie par la DGI.

Le commerce et la construction demeurent les principaux secteurs des EPMA dans la région

L'analyse de la répartition sectorielle des EPMA de la région de Casablanca-Settat en 2024, révèle que le « commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles » et la « construction » continuent à concentrer plus de 52% de l'effectif des EPMA.

Le « commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles », tout en restant prédominant, enregistre une légère baisse de sa part, passant de 30,7% en 2023 à 30,3% en 2024. À l'inverse, la « construction », en 2^{ème} position, voit sa part passer de 21,1% en 2023 à 21,8%.

Les hausses les plus significatives en 2024 sont observées dans les sections de l'« agriculture, sylviculture et pêche », de l'« information et communication » et des « autres activités de services » avec des progressions annuelles respectives de 14,2% , 11,1%, et 6,3%.

Tableau 3 - Répartition et évolution annuelle des EPMA par section d'activités

Section d'activités	2023		2024		Évolution du nombre d'entreprises en %
	Nombre d'entreprises	Part en %	Nombre d'entreprises	Part en %	
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	43 270	30,7	43 611	30,3	0,8
Construction	29 738	21,1	31 311	21,8	5,3
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	17 486	12,4	17 595	12,2	0,6
Industrie manufacturière	9 866	7,0	9 853	6,9	-0,1
Transports et entreposage	8 414	6,0	8 318	5,8	-1,1
Activités de services administratifs et de soutien	6 761	4,8	6 705	4,7	-0,8
Hébergement et restauration	5 452	3,9	5 455	3,8	0,1
Activités immobilières	4 309	3,1	4 475	3,1	3,9
Information et communication	3 902	2,8	4 336	3,0	11,1
Activités financières et d'assurance	3 870	2,7	4 057	2,8	4,8
Enseignement	2 182	1,5	2 150	1,5	-1,5
Autres activités de services	1 758	1,2	1 869	1,3	6,3
Santé humaine et action sociale	1 260	0,9	1 307	0,9	3,7
Arts, spectacles et activités récréatives	955	0,7	985	0,7	3,1
Industries extractives	517	0,4	516	0,4	-0,2
Agriculture, sylviculture et pêche	365	0,3	417	0,3	14,2
Autres	782	0,6	811	0,6	3,7
Total	140 887	100	143 771	100	

Source : Base des données fournie par la DGI.

Tableau 4 - Répartition des EPMA par secteur (secondaire et tertiaire)

Section d'activités	2023	2024	Variation (en points) 2024-2023
Secondaire	28,9	29,4	0,5
Construction	21,2	21,8	0,7
Industrie manufacturière	7,0	6,9	- 0,1
Industries extractives	0,4	0,4	-0,01
Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution	0,1	0,2	0,02
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	0,2	0,2	0
Tertiaire	71,1	70,6	-0,5
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	30,8	30,4	- 0,4
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	12,4	12,3	-0,2
Transports et entreposage	6,0	5,8	- 0,2
Activités de services administratifs et de soutien	4,8	4,7	-0,1
Hébergement et restauration	3,9	3,8	-0,1
Activités immobilières	3,1	3,1	0,06
Activités financières et d'assurance	2,8	2,8	0,08
Information et communication	2,8	3,0	0,2
Autres activités de services	1,3	1,3	0,05
Autres	3,4	3,3	-0,05
Total	100	100	

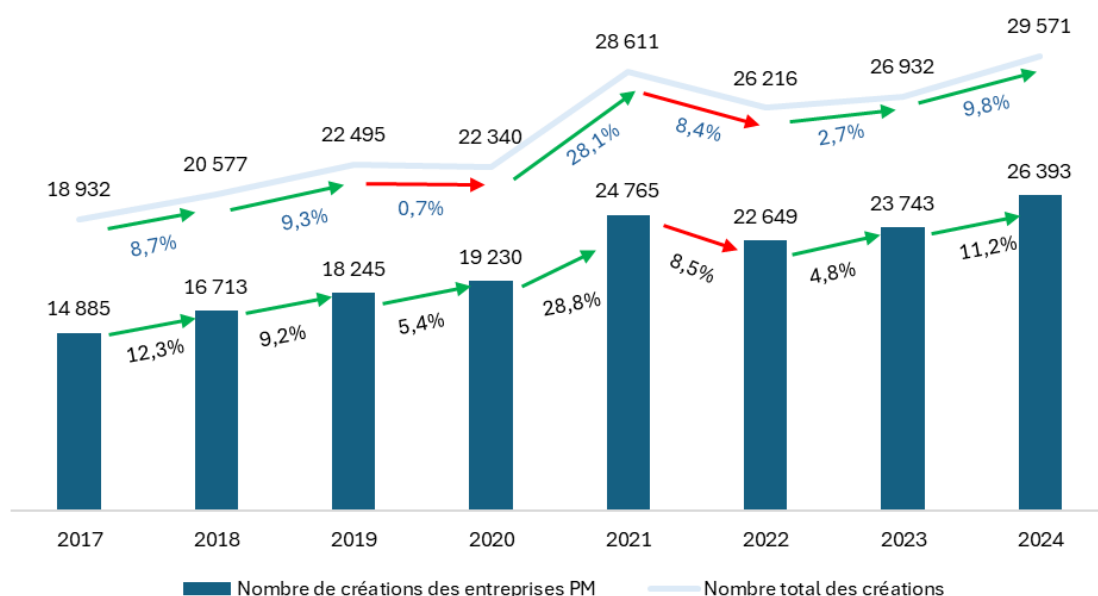
Source : Base des données fournie par la DGI.

1.2 Créations des entreprises

Dynamique positive de la création d'EPM sur la période 2017-2024

En 2024, les créations d'entreprises PM et PP ont enregistré une hausse de 9,8% par rapport à 2023, atteignant un total de 29 571. Cette progression reflète une hausse de 11,2% des créations des EPM à 26 393 contre 23 743 un an auparavant et un recul de 0,3% de celles des EPP confirmant ainsi cette tendance baissière entamée en 2022.

Graphique 3 - Évolution annuelle du nombre des créations des entreprises PM et PP entre 2017 et 2024



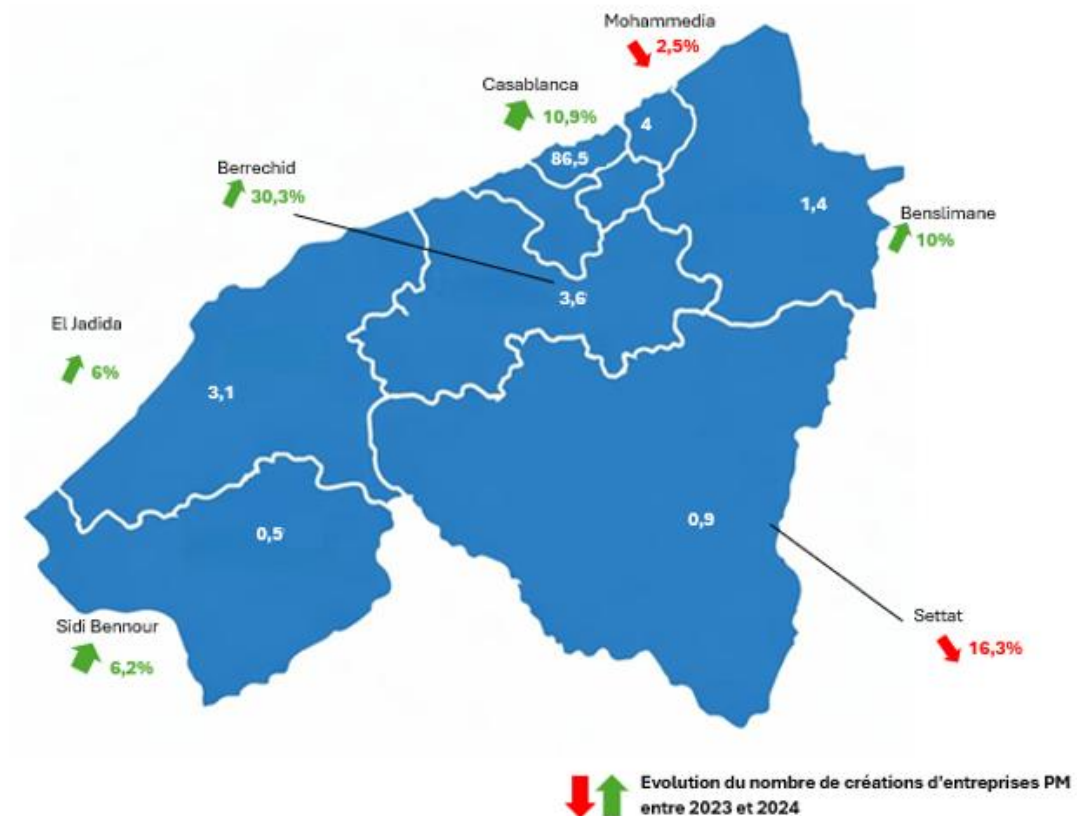
Source : Base des données de l'OMPIC.

Les analyses qui suivent, portent sur l'effectif des entreprises personnes morales.

Plus de 86% entreprises créées en 2024 sont implantées dans la préfecture de Casablanca

La répartition provinciale des créations d'entreprises PM montre que la préfecture de Casablanca a accueilli 86,5% de ces entreprises, en hausse de 10,9% par rapport à 2023. Elle est suivie de la préfecture de Mohammedia avec une proportion de 4% et la province de Berrechid, avec une part de 3,6%. La même province qui se distingue en affichant le taux de progression le plus important, soit 30,3%, tandis que la province de Settat enregistre la plus importante baisse, soit 16,3%.

Graphique 4 - Répartition en 2024 en % et évolution des créations des entreprises PM par province



Source : Base des données fournie par la DGI.

Tableau 5 - Répartition et évolution annuelle des créations des entreprises PM par province

Province	2023		2024		Évolution du nombre de créations en %
	Nombre d'entreprises	Part en %	Nombre d'entreprises	Part en %	
Casablanca	20 662	86,1	22 913	86,5	10,9
Mohammedia	1 099	4,6	1 072	4,0	-2,5
El Jadida	762	3,2	808	3,1	6,0
Berrechid	737	3,1	960	3,6	30,3
Benslimane	329	1,4	362	1,4	10,0
Settat	282	1,2	236	0,9	-16,3
Sidi Bennour	129	0,5	137	0,5	6,2
Total	24 000	100	26 488	100	

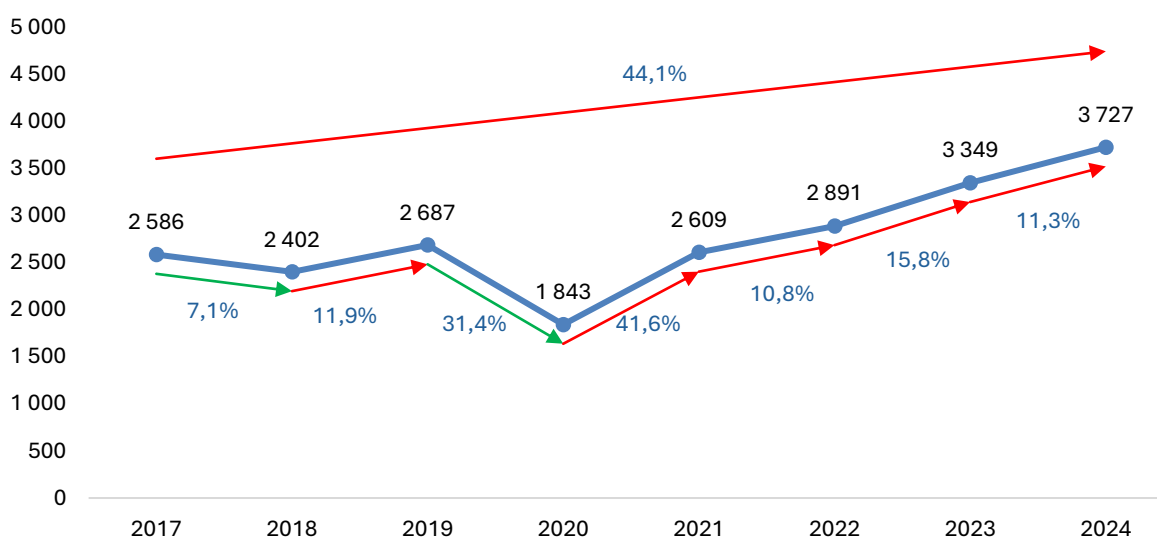
Source : Base des données fournie par la DGI.

1.3 Dissolutions des Entreprises Personnes Morales

Les dissolutions d'entreprises personnes morales poursuivent leur tendance haussière, atteignant un nouveau pic de 3 727³ en 2024

En 2024, le nombre d'entreprises PM en cours de dissolution a continué d'augmenter, atteignant 3 727⁴, soit une hausse annuelle de 11,3% par rapport à 2023 et de 44,1% par rapport à 2017.

Graphique 5 - Évolution des dissolutions des entreprises PM



Source : Baromètre de l'OMPIC.

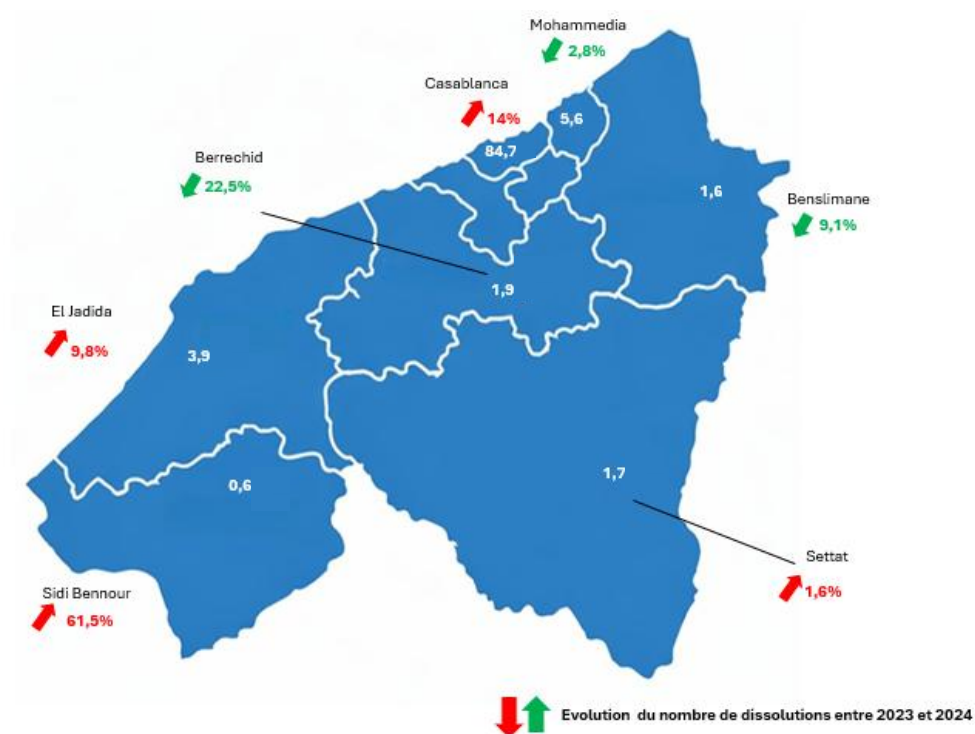
À l'exception des provinces de Berrechid, Benslimane et de la préfecture de Mohammedia, l'augmentation des dissolutions d'entreprises PM est observée dans toutes les autres provinces.

L'évolution des dissolutions entre 2023 et 2024 montre que les provinces de Sidi Bennour, de Casablanca, et d'El Jadida ont enregistré les hausses les plus importantes, soit respectivement 61,5%, 14% et 9,8%. La province de Berrechid a connu une baisse des dissolutions de 22,5%.

³ Les données concernant les dissolutions des EPP ne sont pas disponibles au niveau de l'OMPIC.

⁴ La dissolution anticipée est la cessation prématurée des activités d'une entreprise avant la fin de sa durée prévue.

Graphique 6 - Répartition en 2024 en % et évolution des dissolutions des entreprises PM par province



Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al-Maghrib.

Tableau 6 - Répartition et évolution annuelle des entreprises PM en cours de dissolution par province

Province	Part en %		Évolution du nombre d'entreprises en %
	2023	2024	
Casablanca	82,7	84,7	14,0
Mohammedia	6,4	5,6	-2,8
El Jadida	4,0	3,9	9,8
Berrechid	2,7	1,9	-22,5
Settat	1,9	1,7	1,6
Benslimane	2,0	1,6	-9,1
Sidi Bennour	0,4	0,6	61,5
Total	100	100	

Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al-Maghrib.

La dissolution des EPM est inégale selon les sections d'activités

L'analyse de la répartition sectorielle des dissolutions en 2024 révèle qu'elles sont concentrées pour près de 61% dans trois secteurs à savoir le « commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles », la « construction » et les « activités spécialisées, scientifiques et techniques » avec des parts, respectivement, de 32,9%, 14,7% et 13,3%.

Les hausses des dissolutions les plus importantes ont été enregistrées dans l' « agriculture, sylviculture et pêche » et l'« information et communication », soit des hausses respectives de 95,5% et 62,7% (cf. tableau 7).

Tableau 7 - Répartition et évolution annuelle des entreprises PM en cours de dissolution par section d'activités

Section d'activités	Part en %		Évolution du nombre d'entreprises en %
	2023	2024	
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	35,7	32,9	3,9
Construction	14,1	14,7	17,3
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	13,9	13,3	7,7
Industrie manufacturière	5,7	6,3	25,4
Transports et entreposage	6,3	5,5	- 1,5
Hébergement et restauration	5,1	5,5	20,9
Activités de services administratifs et de soutien	5,4	5,4	12,8
Information et communication	3,4	5,0	62,7
Autres activités de services	2,3	2,4	18,9
Enseignement	1,7	2,0	31,5
Activités financières et d'assurance	1,8	1,8	15,8
Activités immobilières	2,0	1,3	- 29,2
Arts, spectacles et activités récréatives	0,8	1,3	76,9
Agriculture, sylviculture et pêche	0,7	1,2	95,5
Autres	1,2	1,4	37,8
Total	100	100	

Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al-Maghrib.

Plus de la moitié des entreprises dissoutes ont un âge de moins de 5 ans

L'analyse de la répartition par classe d'âge des dissolutions en 2024 révèle qu'elles sont concentrées pour 62% dans la classe d'âge de 2 à 10 ans, soit 38% pour la classe de 2 à 5 ans et 24% pour la classe d'âge de 5 à 10 ans. La hausse des dissolutions la plus importante a été enregistrée dans la classe d'âge de 10 à 20 ans, soit 29,6% (cf. tableau 8).

Tableau 8 - Répartition et évolution annuelle des entreprises PM en cours de dissolution par classe d'âge

Classe d'âge	Part en %		Évolution du nombre d'entreprises en %
	2023	2024	
< 2ans	14,6	13,5	1,8
[2,5[39,9	38,0	5,2
[5,10[24,2	24,0	9,3
[10,20[16,4	19,2	29,6
> 20 ans	4,9	5,3	18,3
Total	100	100	

Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al-Maghrib.

2. Indicateurs économiques des Entreprises Personnes Morales Actives

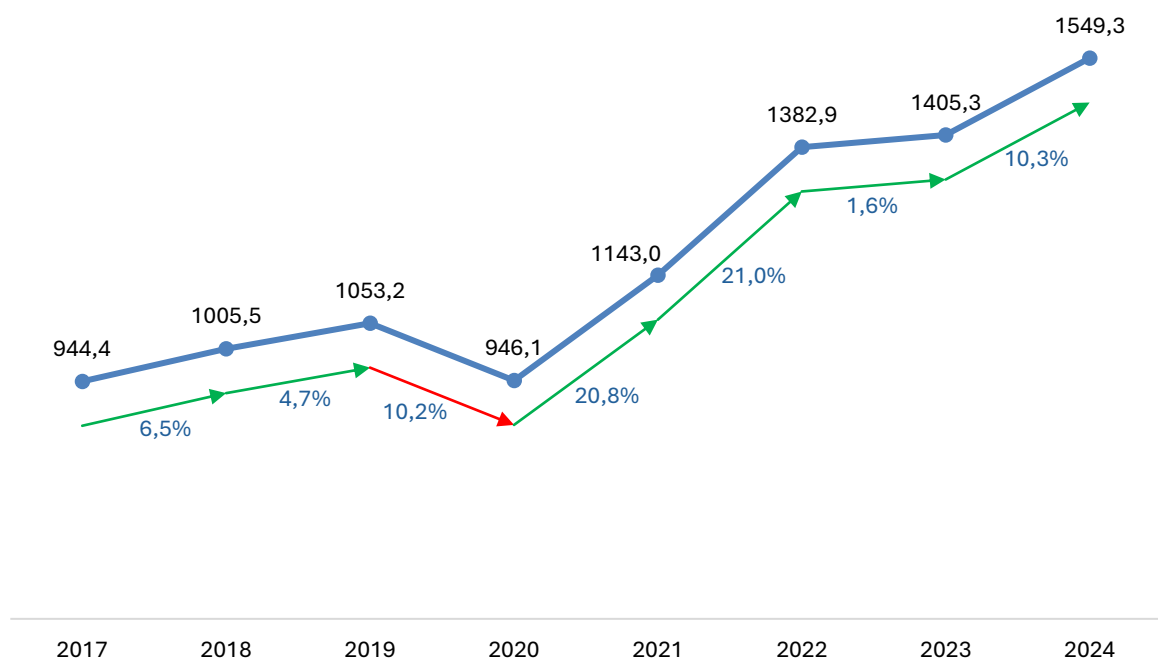
Ce chapitre présente les indicateurs économiques de la population des EPMA⁵ dans la région de Casablanca-Settat (chiffre d'affaires, chiffre d'affaires à l'export et valeur ajoutée) ainsi que leur ventilation par taille, province, et secteur d'activités, pour la période 2023-2024.

2.1 Chiffre d'affaires des Entreprises Personnes Morales Actives

Croissance de 10,3% du CA des EPMA en 2024

Après des hausses de respectivement de 6,5% et 4,7%, en 2018 et 2019, le CA cumulé des EPMA de la région de Casablanca-Settat a baissé de 10,2% en 2020 en raison de la crise sanitaire, avant de rebondir en 2021 de 20,8% suivie par une hausse de 21% en 2022. Cette croissance s'est modérée en 2023 à 1,6% avant de s'accroître de 10,3% en 2024, confirmant la résilience du tissu productif.

Graphique 7 - Évolution du CA cumulé en MMDH entre 2017 et 2024



Source : Base des données fournie par la DGI.

⁵ Ces chiffres diffèrent légèrement de ceux des rapports précédents de l'OMTPME, en raison de l'exclusion du secteur des activités financières et d'assurance, ainsi que de la mise à jour des bases de données.

Évolution contrastée du CA selon la catégorie des EPMA

L'analyse du CA par catégorie d'entreprises révèle des hausses marquées pour les GE (+11,9%) et les moyennes entreprises (+8,9%), tandis que les microentreprises ont enregistré la progression moins élevée de 1,4%.

Tableau 9 - Répartition et évolution annuelle du CA cumulé des EPMA par catégorie d'entreprises

Catégorie d'entreprises	2023		2024		Évolution du CA cumulé en %
	CA cumulé en MMDH	Part en %	CA cumulé en MMDH	Part en %	
Micro [0,3]	43,5	3,1	44,1	2,8	1,4
[0,1]	14,8	1,1	14,6	0,9	-1,5
]1,3]	28,7	2,0	29,5	1,9	2,8
TPE]3,10]	65,0	4,6	68,8	4,4	5,8
PE]10,50]	171,3	12,2	182,4	11,8	6,5
ME]50,175]	162,0	11,5	176,3	11,4	8,9
GE>175	963,4	68,6	1 077,7	69,6	11,9
Total	1 405,3	100	1 549,3	100	

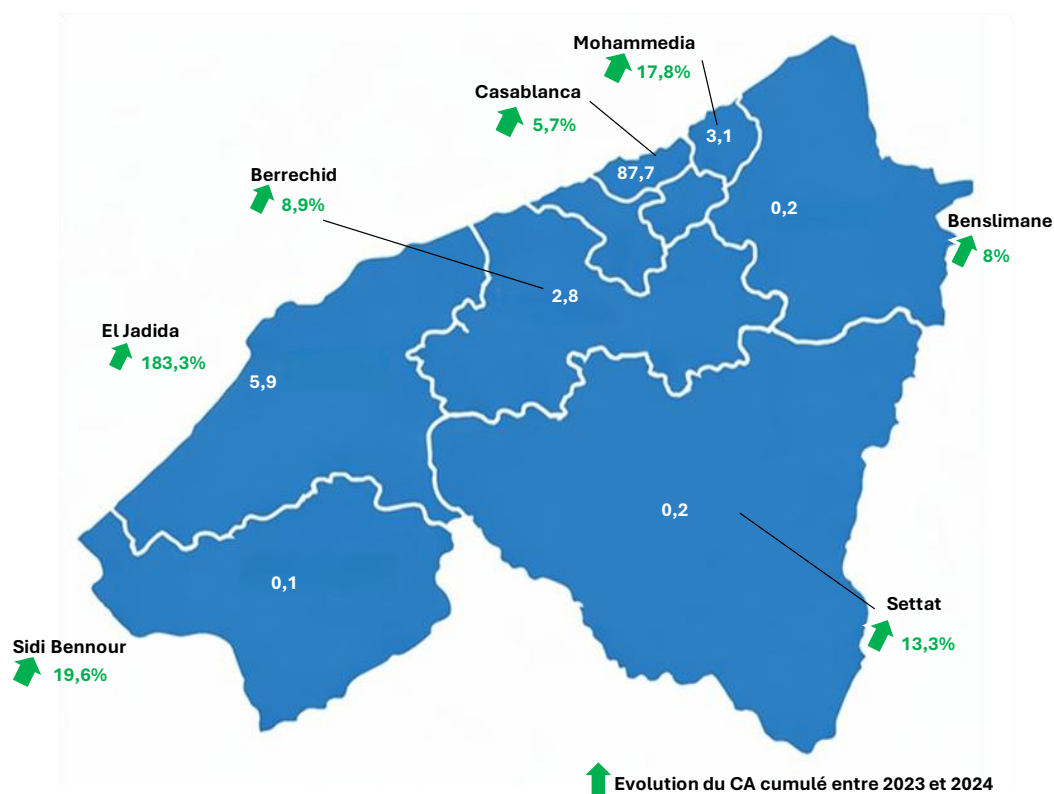
Source : Base des données fournie par la DGI.

La croissance du CA cumulé des EPMA de la région de Casablanca-Settat est inégale au plan provincial

L'essentiel de l'activité des EPMA de la région de Casablanca-Settat reste concentré dans la préfecture de Casablanca, qui représente 87,7% du CA cumulé régional en 2024, enregistrant une baisse de 3,8 points par rapport à 2023. En deuxième position, figure la province d'El Jadida avec une part de 5,9%, en progression de 3,6 points par rapport à 2023. Elle est suivie par la préfecture de Mohammedia, qui se maintient à la troisième place avec une part de 3,1%, soit une augmentation de près de 18%.

Les provinces de Sidi Bennour et Settat ont enregistré des augmentations respectives de 19,6% et 13,3%.

Graphique 8 - Répartition en 2024 en % et évolution du CA cumulé des EPMA par province



Source : Base des données fournie par la DGI.

Tableau 10 - Répartition et évolution annuelle du CA cumulé des EPMA par province

Province	2023		2024		Évolution du CA cumulé en %
	CA cumulé en MMDH	Part en %	CA cumulé en MMDH	Part en %	
Casablanca	1 285,6	91,5	1 358,5	87,7	5,7
El Jadida	32,4	2,3	91,9	5,9	183,3
Mohammedia	41,2	2,9	48,6	3,1	17,8
Berrechid	40,3	2,9	43,9	2,8	8,9
Settat	2,2	0,1	2,5	0,2	13,3
Benslimane	2,2	0,2	2,4	0,2	8,0
Sidi Bennour	1,3	0,1	1,5	0,1	19,6
Total	1 405,3	100	1 549,3	100	

Source : Base des données fournie par la DGI.

Près de 75% du CA cumulé des EPMA est concentré dans trois secteurs d'activités.

En 2024, trois secteurs concentrent 74,5% du CA cumulé des EPMA de la région de Casablanca-Settat. Ainsi, le « commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles » reste en tête avec une part de 38,6%, malgré un léger repli de 0,7 point par rapport à 2023. Il est suivi par l' « industrie manufacturière » qui augmente de 2,9 points pour atteindre 23,9%, et par la « construction » dont la contribution s'élève à 12%, en hausse de 0,3 point.

Le secteur des « industries extractives » enregistre le recul le plus marqué avec une baisse de 24,3% de son CA. Sa part passe ainsi de 6,6% en 2023 à 4,5% en 2024.

Tableau 11 - Répartition et évolution annuelle du CA cumulé des EPMA par section d'activités

Section d'activités	2023		2024		Évolution du CA cumulé en %
	CA cumulé en MMDH	Part en %	CA cumulé en MMDH	Part en %	
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	552,0	39,3	598,4	38,6	8,4
Industrie manufacturière	295,2	21,0	370,9	23,9	25,6
Construction	164,5	11,7	185,9	12,0	13,0
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	69,9	5,0	77,7	5,0	11,2
Transports et entreposage	71,3	5,1	77,4	5,0	8,6
Industries extractives	92,7	6,6	70,2	4,5	-24,3
Information et communication	31,9	2,3	35,9	2,3	12,5
Activités de services administratifs et de soutien	31,2	2,2	34,0	2,2	8,8
Hébergement et restauration	17,6	1,3	19,1	1,2	8,4
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	17,8	1,3	16,5	1,1	-7,2
Activités immobilières	12,8	0,9	13,1	0,8	3,0
Autres	48,4	3,4	50,2	3,2	3,7
Total	1 405,3	100	1 549,3	100	

Source : Base des données fournie par la DGI.

Tableau 12 - Répartition du CA par secteur (secondaire et tertiaire)

Section d'activités	2023	2024	Variation (en points) 2024-2023
Secondaire	41,5	42,3	0,8
Industrie manufacturière	21,1	24,1	3,0
Construction	11,8	12,1	0,3
Industries extractives	6,6	4,6	-2,0
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	1,3	1,1	-0,2
Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution	0,7	0,6	-0,1
Tertiaire	58,5	57,7	-0,8
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	39,4	38,8	-0,6
Transports et entreposage	5,1	5,0	-0,1
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	5,0	5,0	0,0
Information et communication	2,3	2,3	0,0
Activités de services administratifs et de soutien	2,2	2,2	-0,0
Hébergement et restauration	1,3	1,2	-0,1
Autres activités de services	0,2	0,2	-0,0
Activités immobilières	0,9	0,9	-0,0
Autres	2,1	2,0	-0,1
Total	100	100	

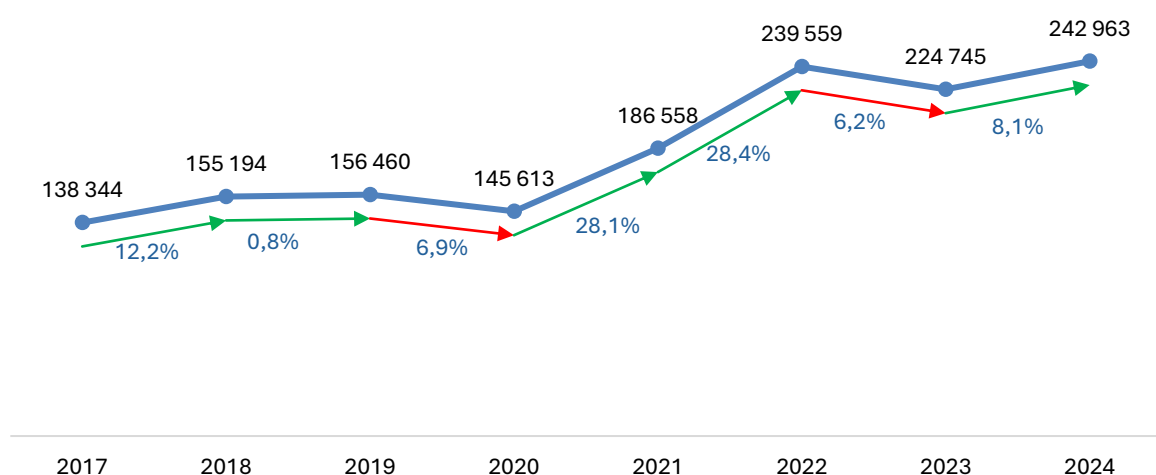
Source : Base des données fournie par la DGI.

2.2 Chiffre d'affaires à l'export des Entreprises Personnes Morales Actives

Le chiffre d'affaires à l'export (CA à l'export) a rebondi de 8,1% en 2024, après un recul en 2023.

Après une contraction de 6,9% en 2020, liée à la crise sanitaire, le CA à l'export des EPMA a enregistré un rebond marqué en 2021 avec une hausse de 28,1%, suivi d'une croissance plus soutenue en 2022 de 28,4%. La dynamique a ensuite ralenti, en 2023, avec une baisse de 6,2%, avant de se s'accélérer de nouveau en 2024 à 8,1%.

Graphique 9 - Évolution du CA à l'export cumulé en MDH entre 2017 et 2024



Source : Base des données fournie par la DGI.

Le CA à l'export des TPME a augmenté en 2024

Le CA à l'export des EPMA de la région Casablanca-Settat est réalisé pour 85% par les GE, les parts des ME, des PE et des TPE étant limitées à 7%, 5,2% et 1,6%. Les ME et TPE ayant réalisé des hausses respectives de 2,6% et 4,7% entre 2023 et 2024, contre une baisse de 1,1% pour les PE.

Tableau 13 - Répartition et évolution annuelle du CA à l'export cumulé des EPMA par catégorie d'entreprises

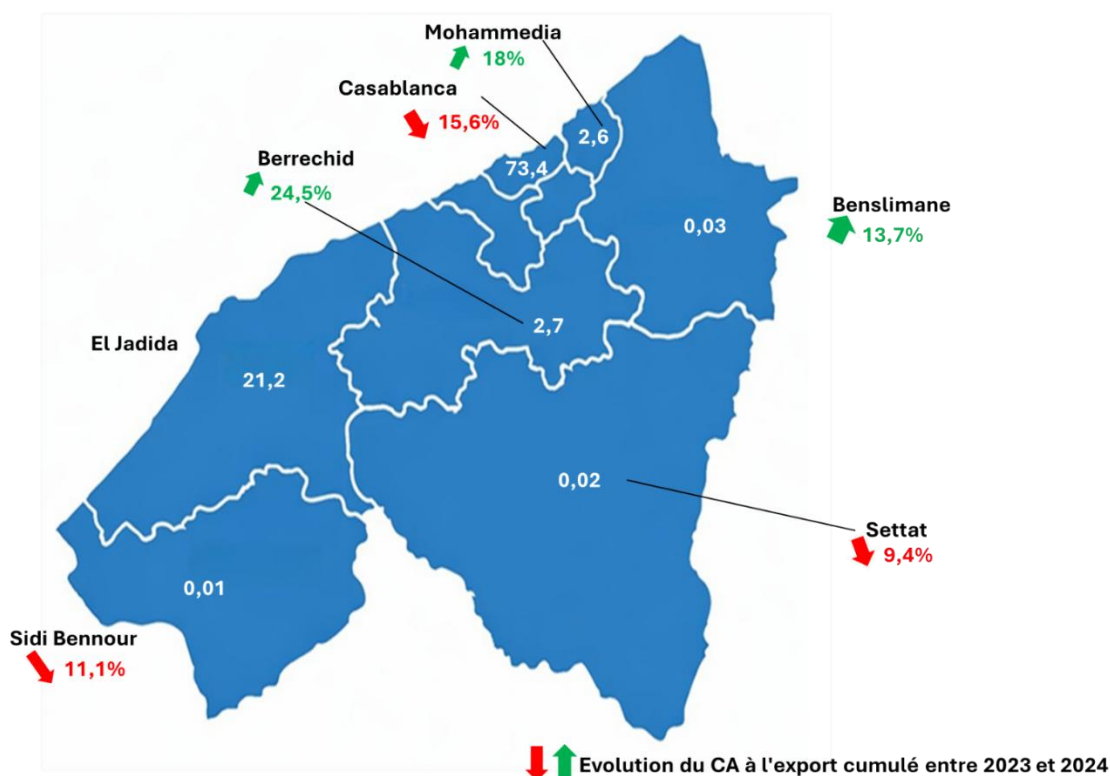
Catégorie d'entreprises	2023		2024		Évolution du CA à l'export cumulé en %
	CA à l'export cumulé en MDH	Part en %	CA à l'export cumulé en MDH	Part en %	
Micro [0,3]	2 699	1,2	2 800	1,2	3,7
[0,1]	832	0,4	877	0,4	5,4
]1,3]	1 867	0,8	1 923	0,8	3,0
TPE]3,10]	3 814	1,7	3 992	1,6	4,7
PE]10,50]	12 662	5,6	12 526	5,2	-1,1
ME]50,175]	16 656	7,4	17 088	7,0	2,6
GE>175	188 914	84,1	206 556	85,0	9,3
Total	224 745	100	242 962⁶	100	

Source : Base des données fournie par la DGI

La préfecture de Casablanca reste le principal pôle exportateur

La grande majorité du CA à l'export des EPMA reste concentrée dans la préfecture de Casablanca et la province d'El Jadida, avec une prédominance notable de la préfecture de Casablanca, qui représente 73,4% du total du CA à l'export en 2024.

Graphique 10 – Répartition en 2024 en % et évolution du CA à l'export cumulé des EPMA par province



Source : Base des données fournie par la DGI.

⁶ Ces chiffres diffèrent légèrement de ceux de l'introduction de cet axe d'analyse, en raison des données manquantes.

Tableau 14 - Répartition et évolution annuelle du CA à l'export cumulé des EPMA par province

Province	2023		2024		Évolution du CA à l'export cumulé en %
	CA à l'export cumulé en MDH	Part en %	CA à l'export cumulé en MDH	Part en %	
Casablanca	211 185	94,0	178 299	73,4	-15,6
El Jadida	2 607	1,2	51 415	21,2	-
Berrechid	5 362	2,4	6 677	2,7	24,5
Mohammedia	5 447	2,4	6 425	2,6	18,0
Benslimane	73	0,03	83	0,03	13,7
Settat	53	0,02	48	0,02	-9,4
Sidi Bennour	18	0,01	16	0,01	-11,1
Total	224 745	100	242 963	100	

Source : Base des données fournie par la DGI.

L'industrie manufacturière est le 1^{er} secteur exportateur des EPMA

L'« industrie manufacturière » est le principal secteur exportateur, avec un total de 121,4 milliards de dirhams représentant 50% du total du CA cumulé à l'export, contre 28,4% en 2023, soit une hausse remarquable de 90%.

Le secteur du « commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles », vient en deuxième position avec un CA à l'export de 30,9 milliards de dirhams en 2024, en hausse de 13,4%, portant sa part de 12,1% à 12,7%.

Les « industries extractives » enregistre la baisse la plus importante, avec un recul de 63,6%, faisant passer leur part de 31,5% à 10,6%.

Tableau 15 - Répartition et évolution annuelle du CA à l'export cumulé des EPMA par section d'activités

Section d'activités	2023		2024		Évolution du CA à l'export cumulé en %
	CA à l'export cumulé en MDH	Part en %	CA à l'export cumulé en MDH	Part en %	
Industrie manufacturière	63 910	28,4	121 411	50,0	90,0
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	27 278	12,1	30 923	12,7	13,4
Industries extractives	70 857	31,5	25 816	10,6	-63,6
Transports et entreposage	22 182	9,9	22 347	9,2	0,7
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	16 421	7,3	18 361	7,6	11,8
Activités de services administratifs et de soutien	6 444	2,9	6 932	2,9	7,6
Information et communication	5 828	2,6	6 532	2,7	12,1
Construction	5 764	2,6	5 644	2,3	-2,1
Autres	6 061	2,7	4 997	2,1	-17,6
Total	224 745	100	242 963	100	

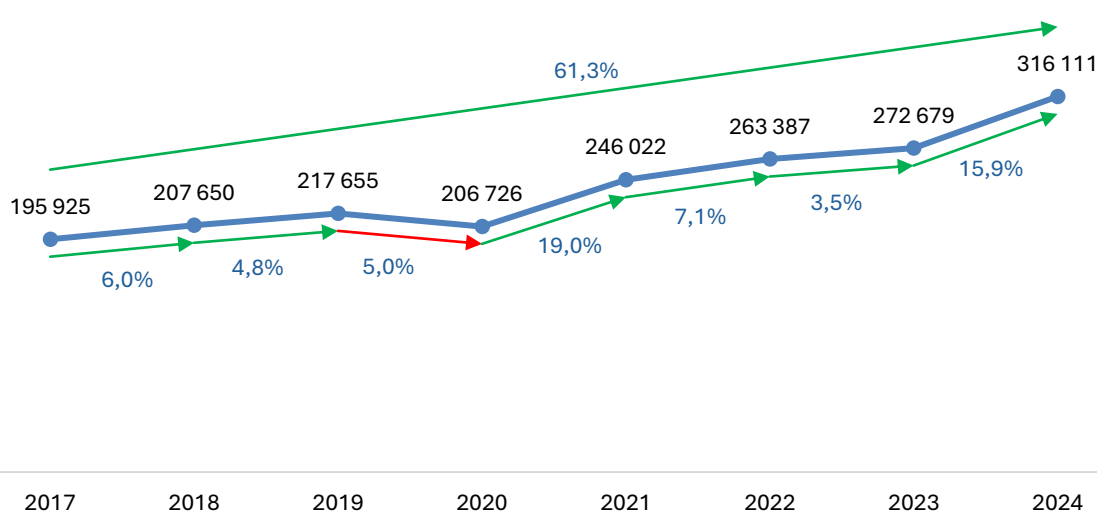
Source : Base des données fournie par la DGI.

2.3 Valeur ajoutée des Entreprises Personnes Morales Actives

La valeur ajoutée des EPMA de la région de Casablanca-Settat s'est établie à 316,1 milliards de dirhams en 2024, en hausse de 15,9% par rapport à 2023

Après sa chute en 2020 en raison de la crise sanitaire, la VA a enregistré un rebond en 2021 (+19%), traduisant une forte reprise de l'activité. Cette progression s'est ensuite modérée en 2022 (+7,1%) et en 2023 (+3,5%) avant de s'affirmer nettement en 2024 avec une hausse de 15,9%, portant la VA à 316 111 millions de dirhams (cf. graphique 11).

Graphique 11 - Évolution de la VA cumulée des EPMA en MDH entre 2017 et 2024



Source : Base des données fournie par la DGI.

La VA des GE s'est renforcée

L'analyse de la VA cumulée par catégorie d'entreprises montre que la prédominance des GE s'est renforcée, leur part dans le total de la VA des EPMA étant passée de 67% en 2023 à 69% en 2024, suite à une progression annuelle de leur VA de 19,4%. Sur la même période, la part des TPME a baissé de 33% à 31%, avec une hausse modérée de leur VA de 8,8%.

Tableau 16 - Répartition et évolution annuelle de la VA cumulée des EPMA par catégorie d'entreprises

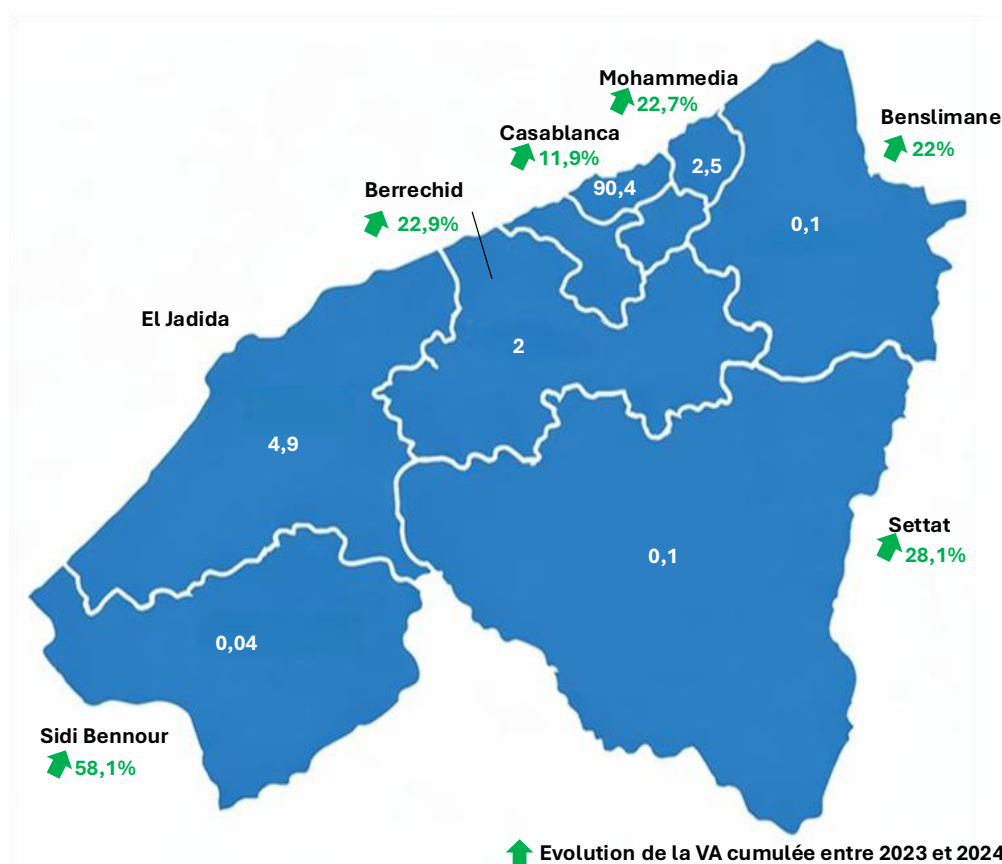
Catégorie d'entreprises	2023		2024		Évolution de la VA cumulée en %
	VA cumulée en MDH	Part en %	VA cumulée en MDH	Part en %	
Micro [0,3]	7 386	2,7	7 488	2,4	1,4
TPE]3,10]	13 110	4,8	14 456	4,6	10,3
PE]10,50]	33 257	12,2	35 549	11,2	6,9
ME]50,175]	36 271	13,3	40 472	12,8	11,6
GE>175	182 655	67,0	218 146	69,0	19,4
Total	272 679	100	316 111	100	

Source : Base des données fournie par la DGI.

La province de Settat enregistre la hausse la plus marquée de la VA des EPMA

L'essentiel de l'activité des EPMA de la région demeure fortement concentré dans la préfecture de Casablanca, qui représente 90,4% de la VA cumulée en 2024, enregistrant une baisse de 3,3 points par rapport à 2023.

Graphique 12 - Répartition en 2024 en % et évolution la VA cumulée des EPMA par province



Source : Base des données fournie par la DGI.

Tableau 17 – Répartition et évolution annuelle de la VA cumulée des EPMA par province

Province	2023		2024		Évolution de la VA cumulée en %
	VA cumulée en MDH	Part en %	VA cumulée en MDH	Part en %	
Casablanca	255 550	93,7	285 836	90,4	11,9
El Jadida	5 027	1,8	15 371	4,9	-
Mohammedia	6 359	2,3	7 805	2,5	22,7
Berrechid	5 029	1,8	6 183	2,0	22,9
Benslimane	341	0,1	416	0,1	22,0
Settat	299	0,1	383	0,1	28,1
Sidi Bennour	74	0,03	117	0,04	58,1
Total	272 679	100	316 111	100	

Source : Base des données fournie par la DGI.

Trois secteurs concentrent 56% de la VA des EPMA en 2024

En 2024, la VA cumulée des EPMA provient de trois secteurs, l' « industrie manufacturière » (22,8%), le « commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles » (22,6%) et la « construction » (10,6%). Ensemble, ils concentrent 56% de la VA, en progression de 24,6% par rapport à 2023.

Par ailleurs, l'« industrie manufacturière » a enregistré la plus forte hausse (+30,7%), tandis que les « industries extractives » se distinguent comme le seul secteur à afficher un recul (-8,8%).

Tableau 18 - Répartition et évolution annuelle de la VA cumulée des EPMA par section d'activités

Section d'activités	2023		2024		Évolution de la VA cumulée en %
	VA cumulée en MDH	Part en %	VA cumulée en MDH	Part en %	
Industrie manufacturière	55 081	20,2	72 007	22,8	30,7
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	58 249	21,4	71 410	22,6	22,6
Construction	28 798	10,6	33 652	10,6	16,9
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	25 896	9,5	29 935	9,5	15,6
Industries extractives	24 797	9,1	22 622	7,2	-8,8
Activités de services administratifs et de soutien	16 497	6,0	17 904	5,7	8,5
Transports et entreposage	15 547	5,7	16 168	5,1	4,0
Information et communication	13 554	5,0	15 163	4,8	11,9
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	7 579	2,8	8 135	2,6	7,3
Enseignement	7 829	2,9	8 072	2,6	3,1
Hébergement et restauration	5 516	2,0	6 136	1,9	11,2
Activités immobilières	5 411	2,0	5 886	1,9	8,8
Autres	7 925	2,9	9 021	2,8	13,8
Total	272 679	100	316 111	100	

Source : Base des données fournie par la DGI.

Tableau 19 - Répartition de la VA cumulée par secteur (secondaire et tertiaire)

Section d'activités	2023		2024		Variation (en points) 2024-2023
	VA cumulée en MDH	Part en %	VA cumulée en MDH	Part en %	
Secondaire	118 771	43,7	138 651	44,1	0,4
Industrie manufacturière	55 081	20,3	72 007	22,9	2,6
Construction	28 798	10,6	33 652	10,7	0,1
Industries extractives	24 797	9,1	22 622	7,2	-1,9
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	7 579	2,8	8 135	2,6	-0,2
Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution	2 516	0,9	2 235	0,7	-0,2
Tertiaire	153 089	56,3	176 065	55,9	-0,4
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	58 249	21,4	71 410	22,7	1,3
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	25 896	9,5	29 935	9,5	0,0
Activités de services administratifs et de soutien	16 497	6,1	17 904	5,7	-0,4
Transports et entreposage	15 547	5,7	16 168	5,1	-0,6
Information et communication	13 554	5,0	15 163	4,8	-0,2
Enseignement	7 829	2,9	8 072	2,6	-0,3
Hébergement et restauration	5 516	2,0	6 136	1,9	-0,1
Activités immobilières	5 411	2,0	5 886	1,9	-0,1
Santé humaine et action sociale	2 464	0,9	2 811	0,9	0,0
Autres	2 126	0,8	2 580	0,8	0,0
Total	271 860	100	314 716	100	

Source : Base des données fournie par la DGI.

3. Emplois des Entreprises

Ce chapitre présente des indicateurs sur l'emploi des entreprises personnes morales et physiques déclarantes à la CNSS dans la région de Casablanca-Settat selon différents axes d'analyses.

Une section spécifique est dédiée à l'analyse de l'emploi en fonction du genre.

3.1 Analyse des emplois et des affiliations à la CNSS (2023-2024)

Cette section présente des indicateurs relatifs aux affiliations des entreprises à la CNSS et aux emplois déclarés à cet organisme selon les axes suivants : géographique, section d'activités, classe d'effectifs, catégorie d'entreprises, classe d'âge, tranche de salaires et tranche d'âge des salariés.

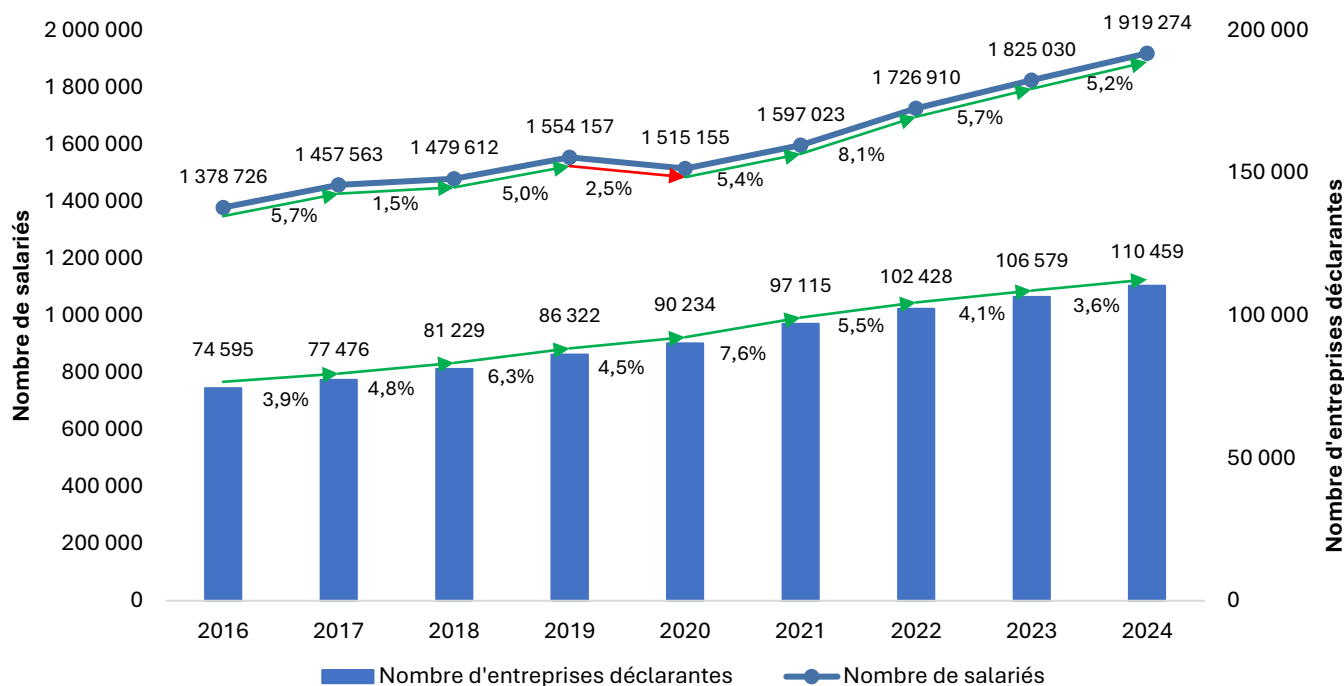
Les emplois déclarés à la CNSS en 2024 ont totalisé 1 919 274, soit une hausse annuelle de 5,2%, évolution moins marquée que celle de l'année précédente, qui était de 5,7% (cf. graphique 13).

Le nombre total d'Entreprises Personnes Morales et Physiques Actives déclarantes a atteint 110 459⁷, soit une croissance annuelle de 3,6%.

Cette évolution résulte, notamment, de l'effort de sensibilisation entrepris par la CNSS auprès des entreprises pour effectuer leurs déclarations dans le respect de la réglementation.

⁷ Comprenant 87 863 EPMA et 22 596 EPPA.

Graphique 13 - Évolution du nombre des entreprises déclarantes et leurs emplois déclarés à la CNSS⁸



Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al-Maghrib.

La préfecture de Casablanca renforce sa position de premier pôle économique en termes d'emplois déclarés à la CNSS, tandis que la préfecture de Mohammedia progresse et les provinces de Settât et Sidi Bennour enregistrent un repli

La répartition provinciale des entreprises déclarantes à la CNSS révèle qu'en 2024, la province de Berrechid enregistre la progression la plus marquée, avec une hausse de 5,8%, et avec une part stable de 3,4%. Les autres provinces ont enregistré une évolution annuelle positive, à l'exception d'El Jadida, qui enregistre une baisse de 0,8% (cf. tableau 20).

Pour ce qui est de l'emploi, la préfecture de Mohammedia a vu sa part dans le total des emplois déclarés augmenter de 0,1 point à 3,6% en 2024, soit une hausse annuelle de 7,9%. En revanche, les provinces de Settât et de Sidi Bennour ont subi des reculs des emplois déclarés à la CNSS de 3% et 2,7% respectivement (cf. tableau 21).

⁸ Les différences avec le rapport précédent observées au niveau des exercices 2023 et 2022 dans l'ensemble du chapitre sont dues à des mises à jour.

Il convient de souligner que la préfecture de Casablanca renforce sa position régionale de moteur économique en termes d'entreprises déclarantes et d'emplois déclarés, avec des parts respectives de 78,7% et 85%, contre de 78,3% et 84,9% un an plus tôt.

Tableau 20 - Répartition et évolution annuelle du nombre d'entreprises déclarantes à la CNSS par province⁹

Province	Parts en %		Évolution des entreprises en %
	2023	2024	
Casablanca	78,3	78,7	4,1
El Jadida	5,5	5,3	-0,8
Mohammedia	5,3	5,2	1,0
Berrechid	3,4	3,4	5,8
Settat	2,5	2,5	1,7
Nouaceur	2,0	2,0	4,7
Benslimane	1,8	1,8	3,2
Sidi Bennour	1,1	1,1	0,5
Total	100	100	

Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al-Maghrib.

Tableau 21 - Répartition et évolution annuelle du nombre d'emploi déclaré à la CNSS par province

Province	Parts en %		Évolution des emplois en %
	2023	2024	
Casablanca	84,9	85,0	5,3
Mohammedia	3,5	3,6	7,9
Nouaceur	3,4	3,4	7,4
Berrechid	3,2	3,2	3,3
El Jadida	3,2	3,1	1,9
Settat	0,8	0,8	-3,0
Benslimane	0,7	0,7	2,3
Sidi Bennour	0,3	0,2	-2,7
Total	100	100	

Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al-Maghrib.

⁹ La province de Nouaceur est désormais intégrée dans la nouvelle répartition provinciale, à la suite de l'application d'un algorithme de traitement des adresses ayant permis d'identifier les entreprises qui y sont localisées, et qui étaient auparavant rattachées à la préfecture de Casablanca.

Le commerce et la « construction » demeurent les principaux secteurs des entreprises déclarantes, tandis que les « services administratifs et de soutien » sont le premier employeur

L'examen des entreprises déclarantes à la CNSS par section d'activités montre qu'à l'instar des années précédentes, les secteurs du « commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles » et de la « construction » demeurent prédominants en 2024, avec des parts respectives de 28,1% et 14,5% (cf. tableau 22).

En ce qui concerne l'emploi¹⁰ (cf. tableau 23), le secteur des « activités de services administratifs et de soutien » reste en tête en 2024, avec une part de 22,3% du total, enregistrant une hausse de 5,5%. Il est suivi par le secteur du « commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles » dont la part s'élève à 16,1%. Le secteur de la « construction » conserve sa 3^{ème} position depuis 2023, avec une part de 14,2%.

Le secteur des « autres activités de services » enregistre la baisse la plus importante, tant en nombre d'entreprises déclarantes (-3,6%) qu'en emplois déclarés (-8%).

¹⁰ Il est à noter que ces données n'incluent pas celles du secteur de l' « agriculture, sylviculture et pêche »

Tableau 22 - Répartition et évolution annuelle des entreprises déclarantes à la CNSS par section d'activités

Section d'activités	Parts en %		Évolution des entreprises en %
	2023	2024	
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	28,1	28,1	3,4
Construction	14,3	14,5	5,5
Activités spécialisées, scientifiques et techniques ¹¹	11,1	11,0	2,8
Industrie manufacturière	7,8	7,7	3,4
Hébergement et restauration	6,2	6,2	2,8
Transports et entreposage	5,7	5,8	5,2
Santé humaine et action sociale	5,3	5,3	3,8
Activités de services administratifs et de soutien ¹²	4,6	4,6	5,4
Agriculture, sylviculture et pêche	3,2	3,0	-3,2
Information et communication	2,9	3,0	9,0
Autres activités de services ¹³	3,1	2,8	-3,6
Enseignement	2,4	2,3	1,1
Activités financières et d'assurance	1,4	1,5	5,6
Activités immobilières	1,0	1,1	7,9
Autres	2,9	3,1	5,8
Total	100	100	

Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al-Maghrib.

¹¹ Activités spécialisées, scientifiques et techniques : Ce secteur regroupe les activités juridiques et comptables, les sièges sociaux et le conseil de gestion, les activités d'architecture et d'ingénierie, de contrôle et d'analyses techniques, ainsi que de recherche et développement scientifique. Il comprend également les activités de publicité et d'études de marché, les autres activités spécialisées, scientifiques et techniques, ainsi que les activités vétérinaires.

¹² Activités de services administratifs et de soutien : Ce secteur regroupe les entreprises exerçant principalement des activités de location et de location-bail, des activités liées à l'emploi, aux agences de voyage, voyagistes et de réservation, ainsi que des activités d'enquêtes et de sécurité, de services relatifs aux bâtiments et d'aménagement paysager. Il englobe également les activités administratives et autres services de soutien aux entreprises, tels que la gestion administrative ou les activités de centres d'appels.

¹³ Autres activités de services : Ce secteur regroupe les activités des organisations associatives, la réparation d'ordinateurs et de biens personnels et domestiques et les autres services personnels (blanchisserie teinturerie, coiffure et soins de beauté, etc.)

Tableau 23 - Répartition et évolution annuelle non agricole du nombre d'emplois déclarés à la CNSS par section d'activités

Section d'activités	Parts en %		Évolution des emplois en %
	2023	2024	
Activités de services administratifs et de soutien	22,3	22,3	5,5
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	16,3	16,1	4,3
Construction	13,6	14,2	10,7
Industrie manufacturière	13,0	12,2	-0,3
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	9,3	9,9	11,9
Transports et entreposage	3,8	3,8	7,5
Hébergement et restauration	3,7	3,7	3,3
Activités financières et d'assurance	3,6	3,5	3,5
Enseignement	3,5	3,5	5,4
Information et communication	3,3	3,5	10,3
Autres activités de services	2,9	2,6	-8,0
Santé humaine et action sociale	2,1	2,0	2,1
Autres	2,6	2,7	1,8
Total	100	100	

Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al-Maghrib.

La répartition des emplois des EPMA au plan sectoriel diffère d'une province à l'autre

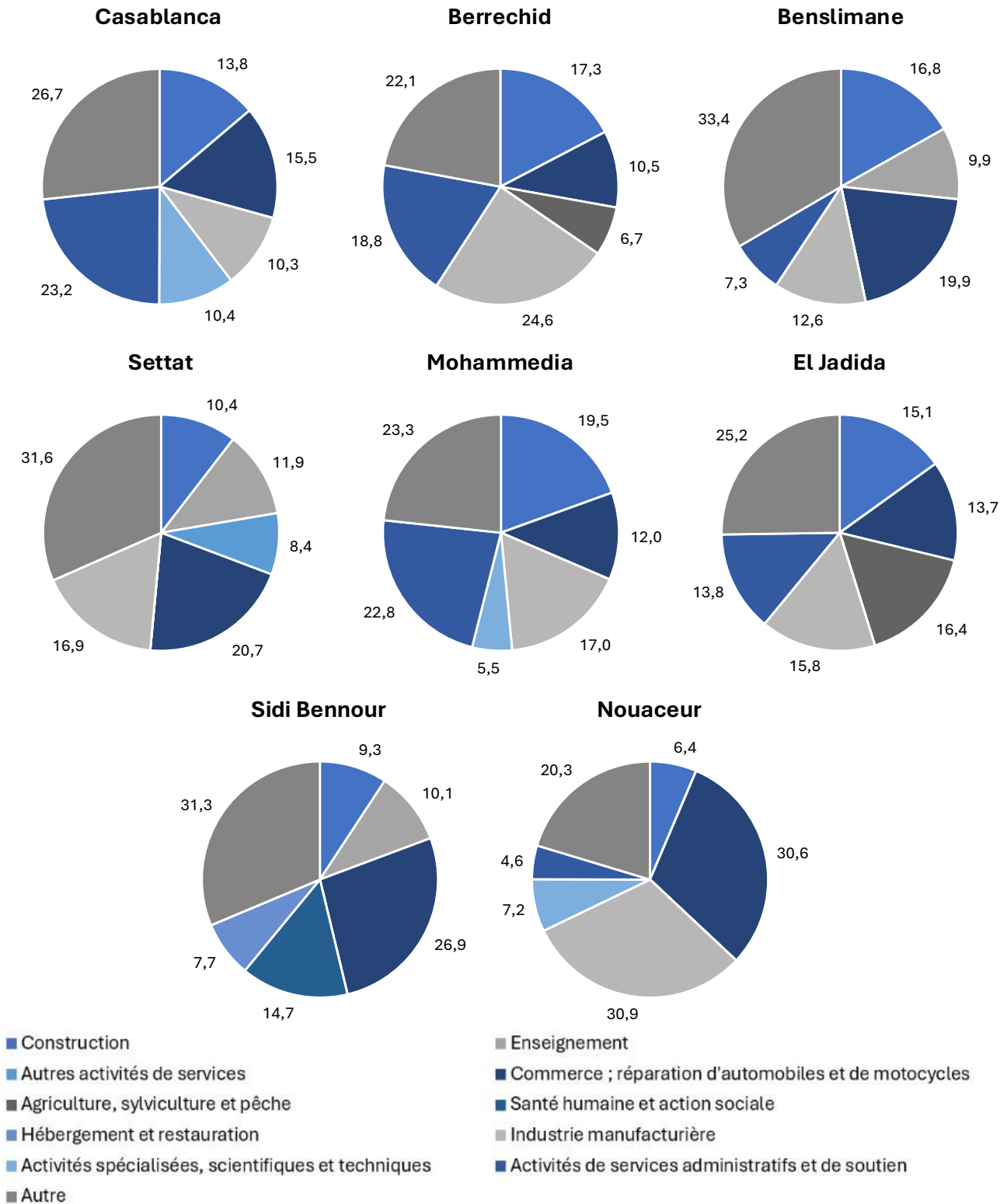
L'analyse croisée de la répartition du nombre d'emplois par section d'activités et par province, en 2024, révèle que le secteur du « commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles » prédomine dans trois provinces de la région, à savoir Sidi Bennour (26,9%), Settat (20,7%), et Benslimane (19,9%).

Le secteur des « activités de services administratifs et de soutien » domine dans les préfectures de Casablanca (23,2%) et de Mohammedia (22,8%) (cf. graphique 14).

Quant au secteur de l'« industrie manufacturière », il prédomine dans les provinces de Nouaceur (30,9%) et de Berrechid (24,6%).

Pour ce qui est du secteur de l'« agriculture, sylviculture et pêche », il est majoritaire dans la province d'El Jadida (16,4%).

Graphique 14 - Répartition des emplois des cinq secteurs clés, au niveau provincial, en 2024 - en %



Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al-Maghrib.

Les entreprises de moins de 10 salariés représentent plus de 84% du total des entreprises déclarantes

L'analyse par classe d'effectifs montre que les entreprises de moins de 10 salariés restent largement majoritaires, représentant 84,4% de l'effectif total des entreprises déclarantes à la CNSS en 2024, en stagnation par rapport à 2023.

Les parts des autres classes d'effectifs comptant plus de 11 salariés sont restées inchangées, entre 2023 et 2024.

Tableau 24 - Répartition et évolution annuelle du nombre d'entreprises déclarantes à la CNSS par classe d'effectifs

Classe d'effectifs	Parts en %		Évolution des entreprises en %
	2023	2024	
[0, 10]	84,4	84,4	3,6
[11, 50]	11,7	11,7	3,4
[51, 100]	1,9	1,9	7,3
[101, 500]	1,6	1,6	1,1
>500	0,4	0,4	3,1
Total	100	100	

Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al-Maghrib.

Les entreprises de plus de 10 ans d'existence concentrent 66,7% des emplois en 2024

L'analyse de la répartition des emplois entre 2023 et 2024 montre que les entreprises dont l'âge est compris entre 6 et 10 ans ont connu la progression la plus marquée, avec une hausse de 7,6% de leurs emplois déclarés, portant leur part de 13,7% à 13,9% en 2024.

Les entreprises de plus de 10 ans continuent de concentrer la part la plus importante des emplois au niveau régional, avec 66,7% contre 66,8% une année auparavant.

Tableau 25 - Répartition et évolution du nombre d'emplois déclarés à la CNSS par classe d'âge d'entreprises

Classe d'âge	Parts en %		Évolution des emplois en %
	2023	2024	
<2 ans	5,5	5,5	7,3
[2, 5]	14,1	13,8	3,8
[6, 10]	13,7	13,9	7,6
>10 ans	66,8	66,7	5,9
Total	100	100	

Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al-Maghrib.

Les TPME ont employé 60,6% de l'effectif total des salariés des EPMA contre 60,8% en 2023

En 2024, les TPME emploient 60,6% des salariés déclarés à la CNSS, en recul de 0,2 point par rapport à 2023. Cette catégorie demeure toutefois prédominante, portée notamment par les microentreprises, les PE et les ME, qui représentent respectivement 18,4%, 16,7% et 16,3% de l'effectif total.

Les GE, pour leur part, emploient 39,4% des salariés en 2024, enregistrant une hausse du nombre d'emplois déclarés de 5,8% par rapport à l'année précédente.

Tableau 26 - Répartition et évolution annuelle du nombre d'emplois déclarés à la CNSS par catégorie d'entreprises

Catégorie d'entreprises	Parts en %		Évolution des emplois en %
	2023	2024	
TPME	60,8	60,6	4,7
Micro [0,3]	19,2	18,4	1,1
TPE]3,10]	9,4	9,2	0,8
PE]10,50]	16,8	16,7	4,9
ME]50,175]	15,4	16,3	11,5
GE > 175	39,2	39,4	5,8

Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al-Maghrib.

Les TPME âgées de moins de 5 ans ont déclaré plus de 17% des emplois contre 2% pour les GE

La répartition de l'emploi selon la catégorie et la classe d'âge d'entreprises révèle également que les TPME dont l'ancienneté est inférieure ou égale à 5 ans ont généré 17,3% du total des emplois déclarés en 2024 contre 17,7% en 2023. Cette proportion est de 2,1% pour les GE, ce qui représente une hausse de 0,3 point sur la même période (cf. tableau 27).

Tableau 27 - Répartition des emplois déclarés à la CNSS par catégorie d'entreprises et classe d'âge - en %

Année	TPME		GE	
	<=5 ans	>5 ans	<=5 ans	>5 ans
2023	17,7	42,6	1,8	37,9
2024	17,3	43,0	2,1	37,7

Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al-Maghrib.

3.2 Analyse de la masse salariale

La masse salariale déclarée à la CNSS dans la région de Casablanca-Settat s'est établie, en 2024, à 120,3 milliards de dirhams, en hausse annuelle de 8,5%, après 8,1% en 2023.

L'analyse par section d'activités révèle que le secteur des « activités spécialisées, scientifiques et techniques » a connu l'augmentation annuelle de la masse salariale la plus importante, s'élevant à 14,8% en 2024, viennent ensuite les secteurs de l'« information et communication » et de la « construction » qui affichent des évolutions respectives de 13% et 11,7%.

Par ailleurs, la section du « commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles » continue à occuper la première place en termes de contribution à la masse salariale, avec une proportion de 19,1%.

La section des « activités spécialisées, scientifiques et techniques », quant à elle, avance à la 2^{ème} position, représentant 13,8% de la masse salariale globale, devant l'« industrie manufacturière », qui concentre 13,6% en 2024. Ces trois premiers secteurs ont généré ensemble 46,5% du total de la masse salariale, en employant 37,3% de l'effectif des salariés déclarés.

Tableau 28 - Répartition et évolution annuelle de la masse salariale par section d'activités

Section d'activités	2023		2024		Évolution de la masse salariale en %
	En MMDH	Part en %	En MMDH	Part en %	
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	21,4	19,3	23,0	19,1	7,1
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	14,4	13,0	16,5	13,8	14,8
Industrie manufacturière	15,7	14,2	16,4	13,6	4,2
Activités de services administratifs et de soutien	12,1	10,9	13,2	11,0	9,0
Activités financières et d'assurance	12,4	11,1	13,1	10,9	5,8
Construction	9,6	8,6	10,7	8,9	11,7
Information et communication	5,5	5,0	6,2	5,2	13,0
Transports et entreposage	5,7	5,2	6,2	5,2	8,8
Enseignement	3,2	2,9	3,4	2,8	8,6
Hébergement et restauration	2,4	2,2	2,7	2,2	9,3
Autres activités de services	2,0	1,8	2,0	1,7	5,0
Santé humaine et action sociale	1,9	1,7	2,0	1,6	2,5
Autres	4,6	4,1	4,9	4,0	6,5
Total	110,9	100	120,3	100	

Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al-Maghrib.

Hausse de la masse salariale en 2024 touchant toutes les classes d'effectifs d'entreprises

La répartition par classe d'effectifs révèle que la masse salariale des entreprises employant un effectif entre 51 et 100 employés a enregistré une hausse annuelle de 11,1% en 2024, leur part dans la masse salariale totale ayant représenté 9,6%, contre 9,3% en 2023.

Les entreprises de plus de 500 employés, quant à elles, ont vu leur masse salariale évoluer de 9,5%, pour représenter 41,2% de la masse salariale globale (cf. tableau 29).

Tableau 29 - Répartition et évolution annuelle de la masse salariale par classe d'effectifs

Classe d'effectifs	2023		2024		Évolution de la masse salariale en %
	En MMDH	Part en %	En MMDH	Part en %	
[0-10]	11,2	10,1	11,9	9,9	5,6
[11-50]	17,1	15,5	18,2	15,2	6,4
[51-100]	10,4	9,3	11,5	9,6	11,1
[101-500]	26,9	24,3	29,1	24,2	8,3
>500	45,2	40,8	49,5	41,2	9,5
Total	110,9	100	120,3	100	

Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al-Maghrib.

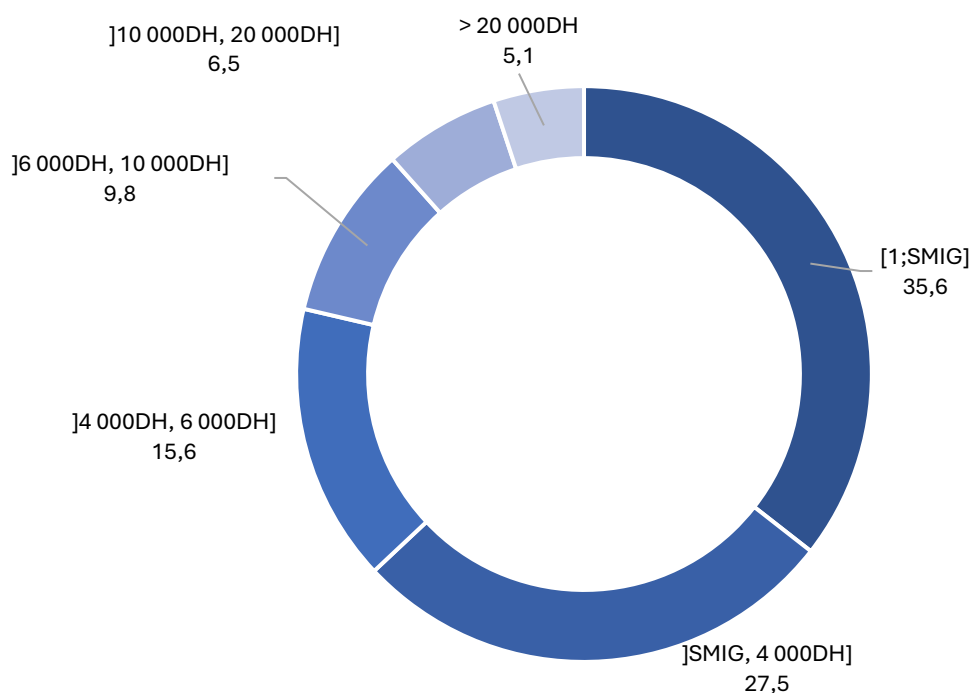
63,1% des employés déclarés à la CNSS ont perçu un salaire inférieur à 4 000 DH contre 64,4% en 2023 et 66% en 2022

La part des employés ayant perçu moins de 4 000 dirhams a diminué de 1,3 point par rapport à 2023 et de 2,9 points depuis 2022, pour s'établir à 63,1% en 2024.

Par ailleurs, 35,6% des employés ont perçu un salaire n'excédant pas le SMIG en 2024, contre 42,7% en 2023 et 32,8% en 2022¹⁴. Quant à la part des employés déclarés ayant un salaire dépassant 20 000 DH, elle reste limitée à 5,1% (cf. graphique 15).

¹⁴ La hausse observée en 2023 s'explique principalement par les deux revalorisations successives du SMIG (+5% en septembre 2022 puis en septembre 2023), qui ont mécaniquement reclassé une large proportion de salariés auparavant situés dans les tranches intermédiaires vers la catégorie du SMIG. En revanche, la baisse enregistrée en 2024 s'explique par un ajustement progressif des salaires, combiné à l'absence de revalorisation du SMIG durant l'année, ce qui a permis à une partie des salariés de dépasser ce seuil et de se repositionner dans la tranche supérieure]SMIG, 4 000 DH], dont la part est remontée de 21,9% à 27,5%. source : https://www.sgg.gov.ma/BO/AR/3111/2025/BO_7367_Ar.pdf

Graphique 15 - Répartition des emplois déclarés à la CNSS par tranche de salaires en 2024 – en %



Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al-Maghrib.

Tableau 30 - Répartition des emplois par classe d'âge des entreprises et tranche de salaires – en 2024

Classe d'âge	[1, SMIG]]SMIG, 4 000 DH]]4 000, 6 000 DH]]6 000, 10 000 DH]]10 000, 20 000 DH]		>20 000 DH	
	En nombre	En %	En nombre	En %	En nombre	En %	En nombre	En %	En nombre	En %	En nombre	En %
<2 ans	52 298	50,0	29 271	28,0	11 822	11,3	6 277	6,0	2 936	2,8	2 018	1,9
[2, 5]	102 843	39,5	82 030	31,5	38 453	14,8	20 015	7,7	10 593	4,1	6 301	2,4
[6, 10]	98 641	37,4	77 881	29,5	39 837	15,1	23 012	8,7	13 377	5,1	10 863	4,1
>10 ans	410 309	32,5	334 244	26,5	208 625	16,5	136 869	10,8	94 844	7,5	76 751	6,1

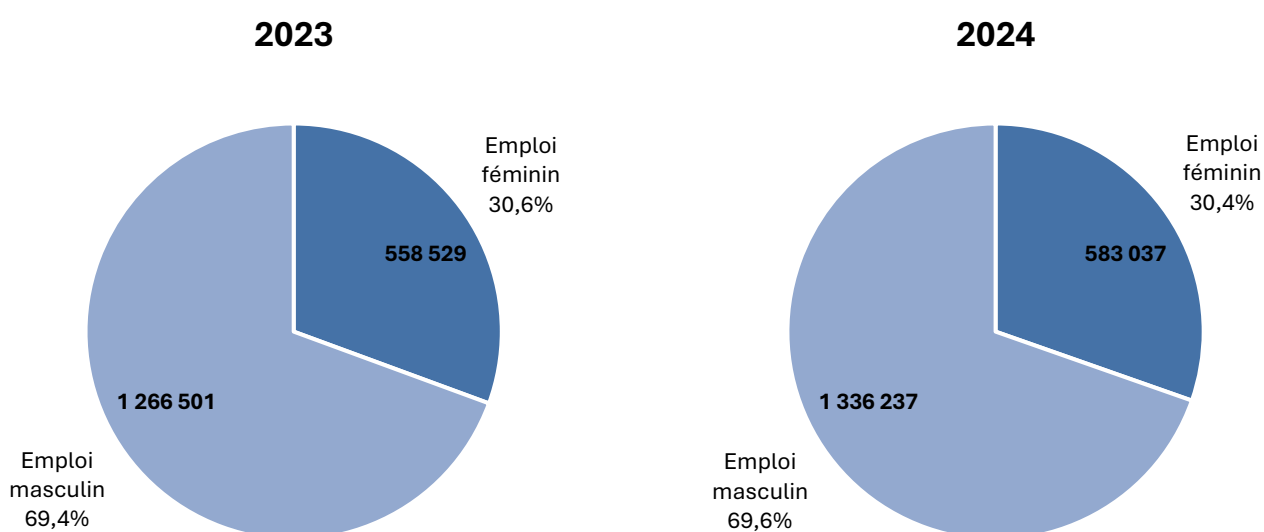
Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al-Maghrib.

3.3 Emplois par genre

Cette section présente une analyse, dans la région de Casablanca-Settat, par genre des indicateurs relatifs aux emplois déclarés à la CNSS en 2024, selon les axes suivants : tranches de salaires, provinces, sections d'activités, tranches d'âge des salariés.

Cette analyse porte sur un effectif global de 1 919 274¹⁵ salariés dont 583 037 sont des employées femmes représentant 30,4% du total, en baisse de 0,2 point par rapport à 2023 (cf. graphique 16).

Graphique 16 - Répartition des emplois déclarés par genre



Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al-Maghrib.

A l'instar des années précédentes, les écarts entre les genres sont plus marqués au niveau des bas salaires¹⁶

Comme le montre le « tableau 31 », 36,9% du total des employées femmes ont perçu un salaire inférieur au SMIG, contre 34,9% pour les employés hommes. Pour les tranches de salaires, entre le SMIG et 6 000 DH la part des employés masculins est supérieure de celle des employés féminins, tandis que pour les autres tranches de salaires supérieurs à 6 000 DH, les parts des employés féminins ressortent supérieures à celles des employés masculins.

¹⁵ Ce chiffre prend en compte les déclarations répétitives par les entreprises déclarantes à la CNSS.

¹⁶ Il s'agit des salaires bruts déclarés à la CNSS.

Tableau 31 - Répartition des emplois déclarés par genre et tranches de salaires en 2024

Tranche de salaires	Effectif des emplois		La part en % des emplois		Effectif des emplois féminins		Effectif des emplois masculins	
	En nombre	En part dans le total (en %)	Féminins dans chaque tranche de salaires	Masculins dans chaque tranche de salaires	En nombre	En part dans le total (en %)	En nombre	En part dans le total (en %)
[1, SMIG]	682 309	35,6	31,6	68,4	215 343	36,9	466 966	34,9
] SMIG, 4.000 DH]	526 957	27,5	27,2	72,8	143 263	24,6	383 694	28,7
]4.000, 6.000 DH]	300 068	15,6	27,6	72,4	82 759	14,2	217 309	16,3
]6.000, 10.000 DH]	187 377	9,8	33,2	66,8	62 135	10,7	125 242	9,4
]10.000, 20.000 DH]	124 935	6,5	37,5	62,5	46 858	8,0	78 077	5,8
>20.000 DH	97 628	5,1	33,5	66,5	32 679	5,6	64 949	4,9
Total	1 919 274	100	30,4	69,6	583 037	100	1 336 237	100

Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al-Maghrib.

La proportion d'emplois occupés par des femmes dépasse la moyenne régionale dans la province de Settat et la préfecture de Casablanca

La répartition provinciale des emplois en 2024 montre que, grâce à une hausse de 0,8 point, Settat est devenue en tête des provinces et préfectures où la part des femmes dans l'effectif déclaré est la plus élevée, soit 31,9%. Elle est suivie par la préfecture de Casablanca et la province de Nouaceur, avec des proportions respectives de 31,1% et 30,3% (cf. tableau 32).

Tableau 32 - Répartition provinciale des emplois déclarés par genre en 2024

Province	Effectif des emplois		La part en % des emplois		Effectif des emplois féminins		Effectif des emplois masculins	
	En nombre	En part dans le total (en %)	Féminins dans chaque tranche de salaires	Masculins dans chaque tranche de salaires	En nombre	En part dans le total (en %)	En nombre	En part dans le total (en %)
Casablanca	1 630 897	85,0	31,1	68,9	507 561	87,1	1 123 336	84,1
Mohammedia	69 316	3,6	22,0	78,0	15 270	2,6	54 046	4,0
Nouaceur	65 732	3,4	30,3	69,7	19 885	3,4	45 847	3,4
Berrechid	60 670	3,2	28,7	71,3	17 406	3,0	43 264	3,2
El Jadida	59 514	3,1	22,4	77,6	13 325	2,3	46 189	3,5
Settat	14 728	0,8	31,9	68,1	4 703	0,8	10 025	0,8
Benslimane	13 813	0,7	25,5	74,5	3 516	0,6	10 297	0,8
Sidi Bennour	4 604	0,2	29,8	70,2	1 371	0,2	3 233	0,2
Total	1 919 274	100	30,4	69,6	583 037	100	1 336 237	100

Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al-Maghrib.

Nouaceur et Casablanca sont la province et la préfecture les plus favorables en matière de rémunération féminine

En 2024, la répartition provinciale de l'emploi féminin selon les tranches de salaires confirme la position favorable de la province de Nouaceur et de la préfecture de Casablanca. En effet, les femmes qui perçoivent un salaire supérieur à 4 000 DH représentent respectivement 57% et 39,3%, soit une hausse respective de 2 et 1,2 points par rapport à 2023. Ce niveau dépasse largement celui observé dans les autres provinces, où la proportion varie entre 8% et 31,3% en 2024 contre 5,5% et 29,7% en 2023, témoignant des écarts significatifs en matière de rémunération féminine entre provinces.

Du côté des hommes, 56,6% et 37% des salariés de la province de Nouaceur et de la préfecture de Casablanca respectivement, sont rémunérés à plus de 4 000 DH en 2024, contre 53,5% et 35,7% en 2023.

Tableau 33 - Répartition provinciale des emplois par genre et tranches de salaires en 2024 – en %

Province	Répartition des emplois féminins selon les tranches de salaires						Répartition des emplois masculins selon les tranches de salaires					
	[1, SMIG]]SMIG, 4 000 DH]]4 000, 6 000 DH]]6 000, 10 000 DH]]10 000, 20 000 DH]	> 20 000 DH]	[1, SMIG]]SMIG, 4 000 DH]]4 000, 6 000 DH]]6 000, 10 000 DH]]10 000, 20 000 DH]	> 20 000 DH]
Sidi Bennour	69,3	22,7	6,6	1,0	0,3	0,1	59,6	30,8	7,8	1,5	0,1	0,2
Settat	66,7	22,4	7,6	2,0	1,0	0,4	55,7	23,7	12,4	5,7	2,0	0,6
Benslimane	55,3	27,2	11,9	3,1	1,8	0,7	45,0	28,9	16,5	6,3	2,1	1,2
Berrechid	52,6	25,6	13,0	4,9	2,6	1,3	39,4	28,4	20,3	6,9	3,1	1,8
El Jadida	47,1	28,1	15,7	5,3	2,4	1,5	45,8	28,7	14,6	5,9	3,0	2,0
Mohammedia	36,6	32,1	16,0	10,0	4,0	1,3	49,3	28,4	11,2	6,5	3,1	1,4
Casablanca	36,3	24,3	14,0	10,9	8,4	6,0	33,8	29,1	16,3	9,5	6,0	5,2
Nouaceur	20,6	22,4	19,9	17,0	13,1	7,0	21,5	21,9	19,7	17,1	11,9	7,9
	Valeur minimale						Valeur Maximale					

Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al-Maghrib.

Les femmes continuent à être majoritaires dans deux secteurs d'activités : la santé humaine et action sociale, et l'enseignement

Les employés hommes sont majoritaires dans tous les secteurs d'activités, à l'exception de la « santé humaine et action sociale » où la part des employées femmes représente 73,5% en augmentation de 1,3 point par rapport à 2023 et l'« enseignement » où cette part s'établit à 72,8% contre 71,6% en 2023 (cf. tableau 34).

Tableau 34 - Répartition des emplois par genre et section d'activités - 2024

Section d'activités	Effectif des emplois		La part en % des emplois		Effectif des emplois féminins		Effectif des emplois masculins	
	En nombre	En part dans le total (en %)	Féminins dans chaque tranche de salaires	Masculins dans chaque tranche de salaires	En nombre	En part dans le total (en %)	En nombre	En part dans le total (en %)
Activités de services administratifs et de soutien	418 299	21,8	28,3	71,7	118 344	20,3	299 955	22,5
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	302 502	15,8	29,6	70,4	89 598	15,4	212 904	15,9
Construction	266 702	13,9	8,8	91,2	23 503	4,0	243 199	18,2
Industrie manufacturière	229 521	12,0	35,8	64,2	82 172	14,1	147 349	11,0
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	184 578	9,6	36,0	64,0	66 518	11,4	118 060	8,8
Transports et entreposage	71 846	3,7	15,7	84,3	11 274	1,9	60 572	4,5
Hébergement et restauration	68 792	3,6	31,2	68,8	21 434	3,7	47 358	3,5
Activités financières et d'assurance	65 563	3,4	46,5	53,5	30 477	5,2	35 086	2,6
Enseignement	65 538	3,4	72,8	27,2	47 702	8,2	17 836	1,3
Information et communication	64 735	3,4	36,4	63,6	23 555	4,0	41 180	3,1
Autres activités de services	48 174	2,5	37,6	62,4	18 098	3,1	30 076	2,3
Agriculture, sylviculture et pêche	46 261	2,4	22,2	77,8	10 288	1,8	35 973	2,7
Santé humaine et action sociale	38 243	2,0	73,5	26,5	28 121	4,8	10 122	0,8
Autres	48 520	2,5	24,6	75,4	11 953	2,1	36 567	2,8
Total	1 919 274	100	30,4	69,6	583 037	100	1 336 237	100

Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al-Maghrib.

36,2% des salariés âgés de moins de 25 ans sont des femmes contre 63,8% pour les hommes

L'analyse des emplois par genre et par tranche d'âge des salariés montre que la part des femmes diminue avec l'âge. Cette part est la plus élevée chez les moins de 25 ans (36,2%) et dans la tranche 25 et 35 ans (33,4%). Elle décroît progressivement jusqu'aux tranches [45-55[et [55-60[avec 26,7% chacune, avant de remonter légèrement chez les salariés de 60 ans et plus (29,3%). Pour ce qui est des salariés hommes, leur part augmente avec l'âge. Elle est la plus faible chez les moins de 25 ans (63,8%) et dans la tranche des [25-35[ans (66,6%), avant de progresser dans les tranches d'âge intermédiaires pour atteindre un maximum dans les deux tranches [45-55[et [55-60[avec 73,3% chacune. Cette part recule légèrement chez les salariés âgés de 60 ans et plus avec 70,7%.

Tableau 35 - Répartition des emplois par genre et tranches d'âge des salariés - 2024

Tranche d'âge des salariés	Effectif des emplois		La part en % des emplois		Effectif des emplois féminins		Effectif des emplois masculins	
	En nombre	En part dans le total (en %)	Féminins dans chaque tranche de salaires	Masculins dans chaque tranche de salaires	En nombre	En part dans le total (en %)	En nombre	En part dans le total (en %)
Inf 25	241 609	12,6	36,2	63,8	87 557	15,0	154 052	11,5
[25-35[647 497	33,7	33,4	66,6	215 944	37,0	431 553	32,3
[35-45[526 941	27,5	27,4	72,6	144 535	24,8	382 406	28,6
[45-55[362 508	18,9	26,7	73,3	96 748	16,6	265 760	19,9
[55-60[112 862	5,9	26,7	73,3	30 087	5,2	82 775	6,2
>=60 ans	27 857	1,5	29,3	70,7	8 166	1,4	19 691	1,5
Total	1 919 274	100	30,4	69,6	583 037	100	1 336 237	100

Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al-Maghrib.

4. État des lieux de l'entrepreneuriat féminin dans les EPMA

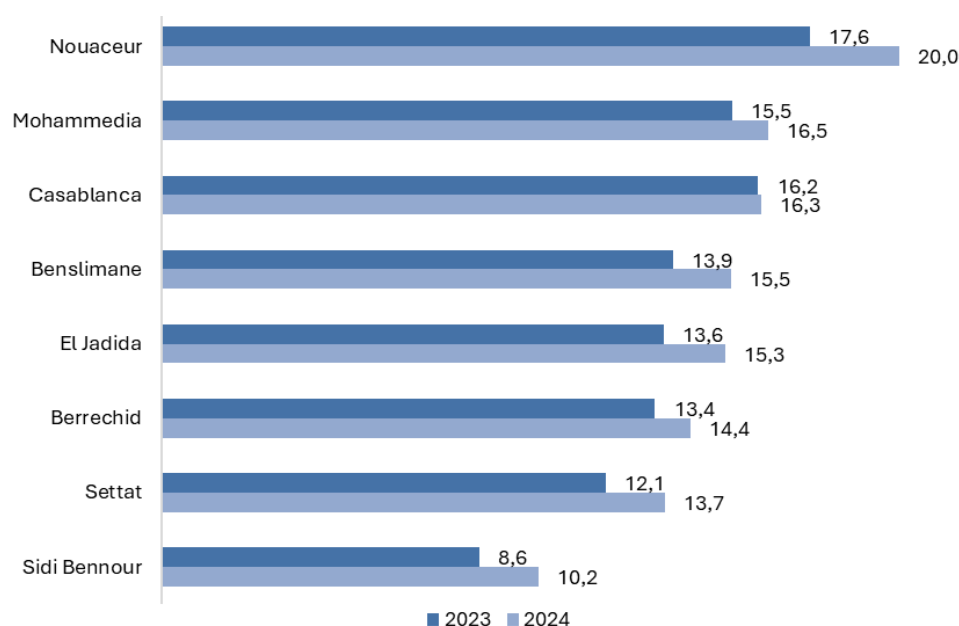
L'examen des données de 148 784¹⁷ EPMA au titre de 2024, pour lesquelles le genre a été identifié par l'Observatoire, a fait ressortir que 24 104 entreprises sont dirigées par des femmes, soit une hausse de 3,5% par rapport à 2023¹⁸. Malgré cette amélioration, leur part stagne depuis 2020 autour de 16%.

Cette section présente l'indicateur démographique de l' « entrepreneuriat féminin¹⁹ » relatif à ces entreprises, selon trois axes : la province, la classe d'âge de l'entreprise et la section d'activités.

Trois préfectures et provinces enregistrent un niveau d'entrepreneuriat féminin supérieur à la moyenne régionale.

L'analyse par province fait ressortir que dans la province de Nouaceur, 20% des EPMA sont dirigées par des femmes, soit la part la plus élevée en 2024. Ces proportions sont de 16,5% et 16,3% dans les préfectures de Mohammedia et de Casablanca respectivement (cf. graphique 17).

Graphique 17 - Évolution annuelle de la part de l'entrepreneuriat féminin par province – en %



Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al Maghrib.

¹⁷ Ce chiffre provient de la base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce, ainsi que Bank Al-Maghrib.

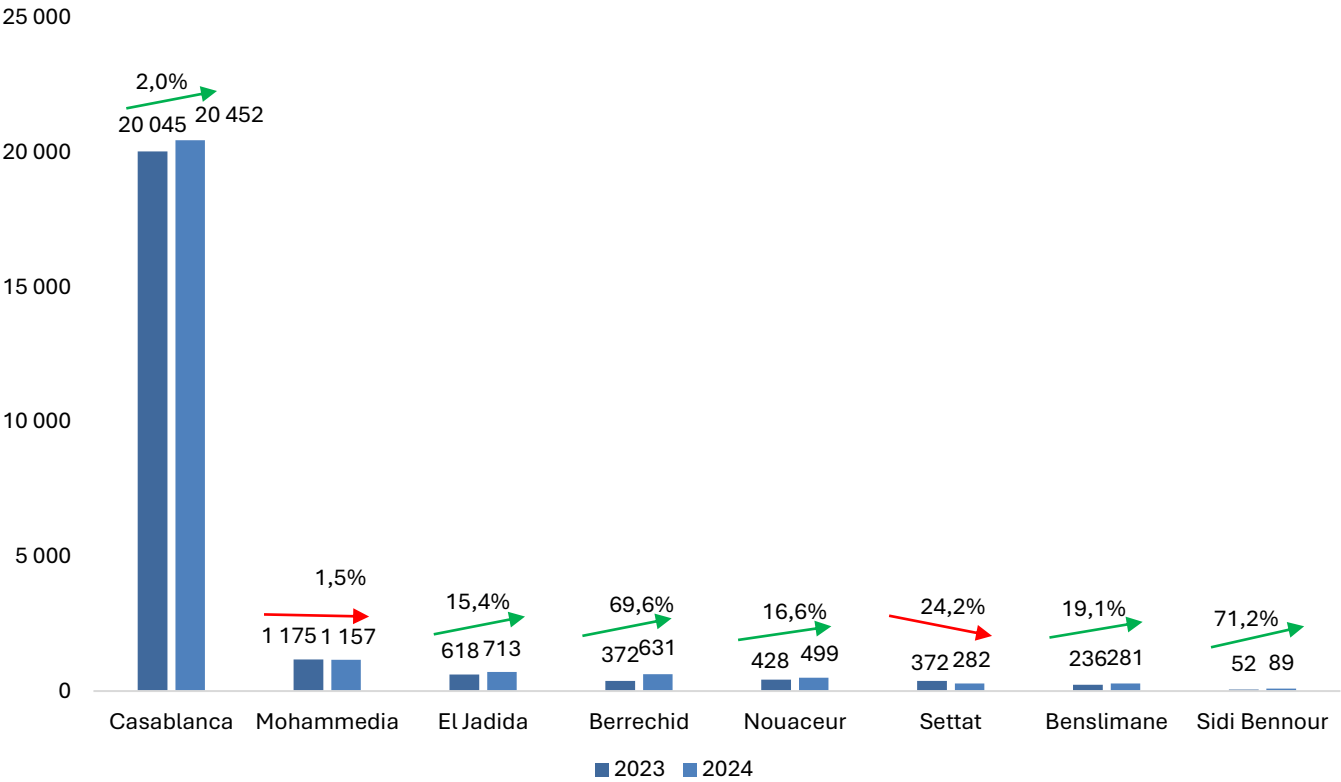
¹⁸ Les différences avec le rapport précédent observées au niveau de l'exercice 2023 dans l'ensemble du chapitre sont dues à des mises à jour.

¹⁹ Cet indicateur représente la part des entreprises dirigées par des femmes dans la population des 148 784 entreprises dont le genre du dirigeant a été identifié.

Une tendance à la hausse du nombre d'entreprises dirigées par des femmes est observée dans l'ensemble des provinces et préfectures à l'exception de Settat et de Mohammedia

Toutes les provinces et préfectures ont connu une progression du nombre d'entreprises dirigées par des femmes, à l'exception de Settat et de Mohammedia avec des baisses respectives de 24,2% et 1,5%. La province de Sidi Bennour enregistre la hausse la plus forte (71,2%), suivie de Berrechid (69,6%) et de Benslimane (19,1%) (cf. graphique 18).

Graphique 18 - Évolution annuelle du nombre des entreprises dirigées par des femmes par province

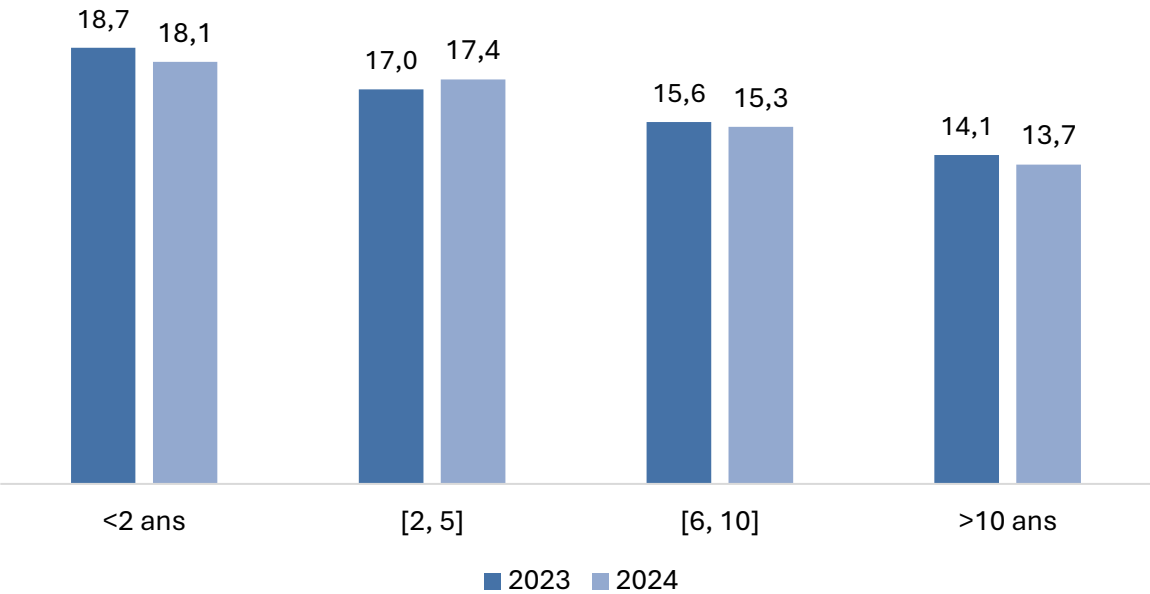


Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al Maghrib.

L'entrepreneuriat féminin continue à être relativement plus développé dans les entreprises en démarrage

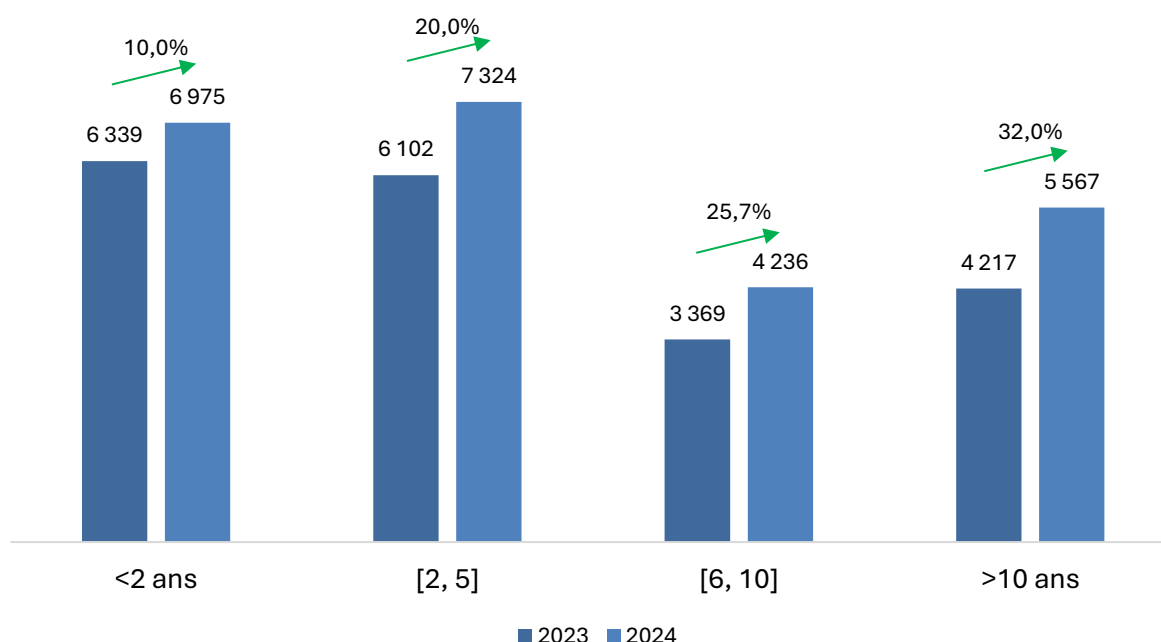
L'analyse selon la classe d'âge des entreprises met en évidence qu'en 2024, la part de l'entrepreneuriat féminin s'est établie à 18,1% dans l'effectif des EPMA de moins de 2 ans, enregistrant une baisse de 0,6 point par rapport à 2023, suivies des entreprises âgées entre 2 et 5 ans, avec une proportion de 17,4%. En revanche, cette part est limitée à 13,7% dans les entreprises âgées de plus de 10 ans, soit un recul de 0,4 point, bien que leur nombre ait augmenté de 32% par rapport à 2023 (cf. graphique 19 et graphique 20).

Graphique 19- Évolution annuelle de la part de l'entrepreneuriat féminin par classe d'âge de l'entreprise – en %



Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al Maghrib.

Graphique 20 - Évolution annuelle du nombre d'entreprises dirigées par des femmes par classe d'âge de l'entreprise - en %



Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al Maghrib.

Au plan sectoriel, les entreprises dirigées par des femmes sont plus nombreuses dans la « santé humaine et action sociale », les « autres activités de services » et l'« enseignement ».

L'analyse sectorielle fait ressortir que l'entrepreneuriat féminin a représenté, en 2024, une part de 44,1% dans la section de la « santé humaine et action sociale ». Elle est suivie par les « autres activités de services »²⁰ (40,7%), avec une hausse de 16,7% par rapport à 2023 et l'« enseignement » (29,9%) avec une hausse de 11%. Les entreprises dirigées par des femmes relevant de ces 3 sections représentent uniquement 8,6% de l'effectif total des EPMA dirigées par des femmes.

En revanche, les secteurs de la « production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné », de la « construction » et des « industries extractives » affichent des parts plus limitées, s'établissant respectivement à 9,2%, 8,9% et 8,4% (cf. tableau 36).

²⁰ Ce secteur regroupe les activités des organisations associatives, la réparation d'ordinateurs et de biens personnels et domestiques et les autres services personnels (blanchisserie teinturerie, coiffure et soins de beauté, etc.).

Tableau 36 - Part des EPMA dirigées par des femmes dans l'effectif total des entreprises par section d'activités

Section d'activités	Part des EPMA dirigées par des femmes		Évolution annuelle du nombre d'EPMA dirigées par des femmes
	2023	2024	
Santé humaine et action sociale	43,5	44,1	22,2
Autres activités de services	36,6	40,7	16,7
Enseignement	28,5	29,9	11,0
Activités financières et d'assurance	23,4	24,2	6,8
Arts, spectacles et activités récréatives	22,5	23,0	24,2
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	21,8	22,2	-9,4
Activités de services administratifs et de soutien	22,0	22,2	2,4
Administration publique	19,5	20,3	78,7
Activités immobilières	18,8	19,0	0,3
Hébergement et restauration	16,9	17,9	3,8
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	16,5	16,8	-4,6
Information et communication	16,0	16,0	14,6
Industrie manufacturière	13,9	14,1	6,2
Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution	13,1	12,7	19,0
Agriculture, sylviculture et pêche	10,5	11,3	53,4
Transports et entreposage	10,9	11,1	10,1
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	13,9	9,2	-47,9
Construction	8,5	8,9	5,9
Industries extractives	8,4	8,4	-19,2
Total	15,9	16,3	

Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al Maghrib.

5. Accès au financement bancaire (2024)

5.1 Accès au financement bancaire par les EPMA

Cette partie présente des indicateurs sur le financement des EPMA non financières dans la région de Casablanca-Settat, par les établissements de crédit en 2024, en utilisant les données de la Centrale des Risques de Bank Al-Maghrib.

Le nombre des EPMA non financières dans la région, ayant bénéficié de crédits, par décaissement et/ou par signature²¹, auprès des établissements de crédit²² a diminué pour atteindre 49 810 en 2024, soit une baisse de 4,1% par rapport à l'année précédente. L'encours total de ces crédits s'est établi à 309,8 milliards de dirhams, enregistrant ainsi une baisse annuelle de 1,5%.

Les EPMA de la préfecture de Casablanca ont bénéficié de 92,5% de l'encours total des crédits alloués aux entreprises étudiées, contre 92,9% en 2023²³

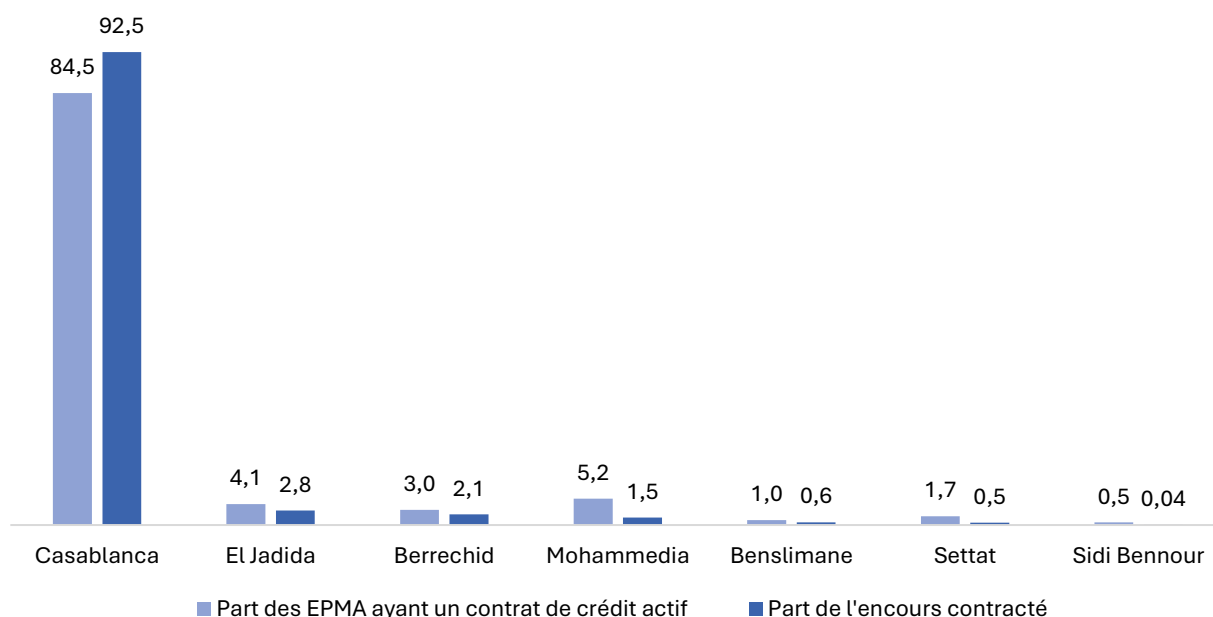
L'analyse de la répartition provinciale des crédits fait ressortir que les entreprises opérant dans la préfecture de Casablanca, représentant 84,5% de l'effectif total des entreprises étudiées, ont bénéficié, en 2024, de 92,5% de l'encours total des crédits alloués aux entreprises étudiées. Les entreprises opérant dans la province d'El Jadida, représentant 4,1% de cet effectif, ont bénéficié quant à elles de 2,8% de cet encours contre 2,3% en 2023 (cf. graphique 21).

²¹ Un crédit par signature est un engagement hors bilan qu'un établissement de crédit accorde sans décaissement de fonds (caution provisoire, caution définitive, caution de retenue de garantie, caution de restitution d'acompte, etc.).

²² Banques, sociétés de leasing et autres sociétés de financement.

²³ Les différences avec le rapport précédent observées au niveau de l'exercice 2023 dans l'ensemble du chapitre sont dues à des mises à jour.

Graphique 21 - Répartition de l'encours des crédits bénéficiant aux EPMA par province en 2024 - en %



Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al Maghrib.

Trois secteurs concentrent 60,5% de l'encours total des crédits, bénéficiant à près de 60% des EPMA

L'analyse sectorielle de l'encours des crédits fait ressortir que les entreprises relevant de la section du « commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles », qui représentent 30,8% de l'effectif total des EPMA, ont bénéficié de 26,1% de l'encours total des crédits. Ces proportions se sont établies à 18,8% et 18,4% pour la « construction », et 10,1% et 16% pour l' « industrie manufacturière ».

Par ailleurs, la section des « industries extractives » a bénéficié de 10,4% de cet encours (cf. tableau 37).

Tableau 37 – Répartition de l’encours des crédits bénéficiant aux EPMA par section d’activités en 2024 – en %

Section d’activités	Part des EPMA ayant un contrat de crédit	Part de l’encours contracté
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	30,8	26,1
Construction	18,8	18,4
Industrie manufacturière	10,1	16,0
Industries extractives	0,3	10,4
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	0,2	5,0
Activités de services administratifs et de soutien	7,5	4,7
Transports et entreposage	8,2	4,3
Activités immobilières	1,5	4,1
Information et communication	2,5	3,1
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	8,6	2,3
Hébergement et restauration	3,2	2,0
Santé humaine et action sociale	1,0	0,8
Enseignement	1,8	0,7
Agriculture, sylviculture et pêche	0,8	0,5
Autres	4,7	1,6
Total	100	100

Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l’OMPIC, la CNSS, le Ministère de l’Industrie et du Commerce et Bank Al Maghrib.

Près de 74% de l’encours total des crédits sont alloués aux EPMA âgées de plus de 10 ans

La répartition par classe d’âge montre que les EPMA âgées de plus de 10 ans, représentant 46,5% de l’effectif total des EPMA, ont bénéficié de 73,8% de l’encours global des crédits. Pour ce qui est des entreprises âgées de moins de 5 ans, représentant 29,2% de cet effectif, elles ont disposé d’une part de 14% de cet encours (cf. tableau 38).

Tableau 38 – Répartition de l’encours des crédits bénéficiant aux EPMA par classe d’âge en 2024 – en %

Classe d’âge	Part des EPMA ayant un contrat de crédit	Part de l’encours contracté
< 2 ans	4,7	3,3
[2, 5]	24,5	10,7
[6, 10]	24,3	12,2
> 10 ans	46,5	73,8
Total	100	100

Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l’OMPIC, la CNSS, le Ministère de l’Industrie et du Commerce et Bank Al Maghrib.

Les TPME ont bénéficié de près de 37% de l'encours total des crédits contre 36,1% en 2023

L'analyse par catégorie d'entreprises révèle que 36,9% de l'encours du crédit bancaire est octroyé aux TPME et 63,1% aux GE. Ces parts s'établissent respectivement à 36,1% et 63,9% en 2023 (cf. tableau 39).

Tableau 39 - Répartition de l'encours des crédits bénéficiant aux EPMA par catégorie d'entreprises en 2024 – en %

Catégorie d'entreprises	Part des EPMA ayant un contrat de crédit	Part de l'encours contracté
TPME [0,175]	97,6	36,9
Micro [0,3]	65,3	14,7
TPE]3,10]	15,8	3,2
PE]10,50]	12,8	9,8
ME]50,175]	3,7	9,2
GE > 175	2,4	63,1

Source: Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al Maghrib.

5.2 Accès au financement bancaire par genre des dirigeants des EPMA

Cette section présente des indicateurs relatifs à l'accès au financement des EPMA non financières, par genre du dirigeant, dans la région de Casablanca-Settat selon les axes suivants : province et section d'activités.

Sur un effectif de 46 615²⁴ EPMA ayant contracté un crédit en 2024, 7 073 sont dirigées par des femmes, soit 15,2% de cet effectif, une part identique à celle de 2023. Les EPMA dirigées par des femmes ont bénéficié d'un montant de crédit de 39 milliards de dirhams, représentant 13,1% de l'encours total.

La répartition provinciale de l'encours des crédits, attribués aux EPMA, en fonction du genre du dirigeant, montre que 85,7% des EPMA dirigées par des femmes opèrent dans la préfecture de Casablanca et ont bénéficié de 95% du total des crédits alloués à ces entreprises. Ces proportions sont de 84,6% et 92,5% pour les EPMA dirigées par des hommes (cf. tableau 40).

Tableau 40 - Répartition de l'encours des crédits bénéficiant aux EPMA, par province et selon le genre du dirigeant en 2024 – en %

Province	Répartition de l'encours		Répartition du nombre des entreprises	
	Dirigeants femmes	Dirigeants hommes	Dirigeants femmes	Dirigeants hommes
Casablanca	95,0	92,5	85,7	84,6
El Jadida	2,8	2,8	3,6	4,0
Berrechid	0,8	2,0	2,9	3,0
Mohammedia	0,7	1,6	5,2	5,1
Benslimane	0,4	0,6	0,9	1,0
Settat	0,3	0,5	1,4	1,8
Sidi Bennour	0,0	0,0	0,3	0,5
Total	100	100	100	100

Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al Maghrib.

²⁴ L'algorithme de ML développé par l'Observatoire a permis d'identifier le genre du dirigeant de 46 615 EPMA bénéficiant d'un contrat de crédit, sur un ensemble de 49 810 EPMA.

La distribution des crédits par province et par genre du dirigeant des EPMA bénéficiaires fait ressortir que les préfectures de Mohammedia et de Casablanca accueillent les parts des EPMA dirigées par des femmes les plus importantes, représentant respectivement 15,6% et 15,3% du total des EPMA, et bénéficiant de 6,2% et 13,4% de l'encours total qui leur est alloué, respectivement. Il est à noter que dans la province d'El Jadida, la part des EPMA dirigées par des femmes s'établit à 13,7%, bénéficiant d'une part de 12,8% de l'encours (cf. tableau 41).

Tableau 41 - Répartition de l'encours des crédits bénéficiant aux EPMA, par province et selon le genre du dirigeant en 2024 – en %

Province	Répartition de l'encours		Répartition du nombre des entreprises	
	Dirigeants femmes	Dirigeants hommes	Dirigeants femmes	Dirigeants hommes
Casablanca	13,4	86,6	15,3	84,7
El Jadida	12,8	87,2	13,7	86,3
Berrechid	5,8	94,2	14,5	85,5
Mohammedia	6,2	93,8	15,6	84,4
Benslimane	10,7	89,3	14,2	85,8
Settat	9,2	90,8	12,4	87,6
Sidi Bennour	13,6	86,4	8,3	91,7
Total	13,1	86,9	15,2	84,8

Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al Maghrib.

La répartition par section d'activités de l'encours des crédits, attribués aux EPMA, en fonction du genre du dirigeant, montre qu'en 2024, 31,9% des EPMA dirigées par des femmes opérant dans la section du « commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles », ont bénéficié de 22,4% du total des crédits alloués à ces entreprises. Ces proportions sont de 30,6% et 26,7% pour les EPMA dirigées par des hommes (cf. tableau 42). La section de l'« industrie manufacturière » regroupe 9,2% des EPMA dirigées par des femmes, lesquelles bénéficient de 17,2% de l'encours total des crédits qui leur sont alloués.

Tableau 42 – Répartition de l’encours des crédits bénéficiant aux EPMA, par section d’activités et selon le genre du dirigeant en 2024 – en %

Section d’activités	Répartition de l’encours		Répartition du nombre des entreprises	
	Dirigeants femmes	Dirigeants hommes	Dirigeants femmes	Dirigeants hommes
Commerce ; réparation d’automobiles et de motocycles	22,4	26,7	31,9	30,6
Industrie manufacturière	17,2	15,5	9,2	10,1
Construction	16,5	18,7	10,3	20,7
Industries extractives	14,7	10,1	0,2	0,3
Activités immobilières	5,6	4,0	1,5	1,4
Production et distribution d’électricité, de gaz, de vapeur et d’air conditionne	5,3	5,2	0,1	0,1
Activités de services administratifs et de soutien	3,6	5,0	10,9	7,0
Transports et entreposage	3,5	4,1	6,2	8,5
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	3,3	2,2	10,7	8,2
Information et communication	3,2	3,2	2,3	2,5
Hébergement et restauration	1,6	2,0	3,8	3,1
Enseignement	1,4	0,6	3,7	1,5
Santé humaine et action sociale	0,6	0,6	2,4	0,7
Autres	1,1	2,1	6,8	5,3
Total	100	100	100	100

Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l’OMPIC, la CNSS, le Ministère de l’Industrie et du Commerce et Bank Al Maghrib.

Cette répartition fait ressortir également que la section de la « santé humaine et action sociale », qui accueille la part des EPMA dirigées par des femmes la plus importante, soit 37,2% des EPMA opérant dans cette section, ont bénéficié d’une part de 13,2% de l’encours total des crédits.

De même, la section de l’« enseignement », qui représente 29,8% du total des EPMA dirigées par des femmes opérant dans cette section, ont bénéficié d’une part de 24,2% de l’encours total des crédits qui leur sont alloués (cf. tableau 43).

Tableau 43 - Répartition de l'encours des crédits bénéficiant aux EPMA, par section d'activités et selon le genre du dirigeant en 2024 – en %

Section d'activités	Répartition de l'encours		Répartition du nombre des entreprises	
	Dirigeants femmes	Dirigeants hommes	Dirigeants femmes	Dirigeants hommes
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	11,2	88,8	15,7	84,3
Industrie manufacturière	14,3	85,7	14,0	86,0
Construction	11,8	88,2	8,2	91,8
Industries extractives	18,0	82,0	8,1	91,9
Activités immobilières	17,5	82,5	16,5	83,5
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	13,4	86,6	14,8	85,2
Activités de services administratifs et de soutien	9,8	90,2	21,9	78,1
Transports et entreposage	11,4	88,6	11,5	88,5
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	18,3	81,7	18,9	81,1
Information et communication	13,1	86,9	14,4	85,6
Hébergement et restauration	10,9	89,1	17,9	82,1
Enseignement	24,2	75,8	29,8	70,2
Santé humaine et action sociale	13,2	86,8	37,2	62,8
Autres	7,7	92,3	19,3	80,7
Total	13,1	86,9	15,2	84,8

Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al Maghrib.

المركز المغربي للمعلومات الاقتصادية والمالية

 ObservatoireMarocaindeLaTPME  observatoire-marocain-de-la-tpme  @OMTPME  @OMTPME

www.omtpme.ma

